

PROFIL ENERGIE-CLIMAT

1. RECENSEMENT DES ACTEURS ET DES ACTIONS EN MATIERE D'ENERGIE ET DE CLIMAT

PNR Oise - Pays de France

Juin 2011



AERE
Alternatives pour l'énergie, les énergies renouvelables et l'environnement



SOMMAIRE

Nota : Le recensement d'acteurs et d'actions présenté dans ce rapport n'est pas exhaustif. Il est néanmoins le reflet du territoire puisque les structures interrogées ou décrites ici sont le fruit d'un travail d'investigation mené à partir d'une liste de contacts de base, qui s'est élargie au fil des entretiens, tissant la « toile » des connaissances inter-acteurs.

1. Les acteurs institutionnels.....	4
1.1. La DREAL Picardie et le SRCAE Picardie.....	4
1.2. La DRIEE Ile-de-France et le SRCAE Ile-de-France.....	5
1.3. Le Conseil Régional de Picardie.....	6
1.4. Le Conseil Régional d'Ile-de-France.....	7
1.5. Le Conseil Général de l'Oise.....	8
1.6. Le Conseil Général du Val d'Oise.....	8
1.7. La Communauté d'Agglomération Creilloise (CAC).....	10
1.7.1. PCET et autres démarches environnementales.....	10
1.7.2. Le SCOT du Grand Creillois.....	11
1.8. La Communauté de communes du Pays de Valois (CCPV).....	12
1.9. La Communauté de communes de Roissy Portes de France (CCRPF).....	13
1.10. La Communauté de communes de la Brèche et Noye (hors du Parc) : un PCET particulièrement avancé dans l'Oise.....	13
2. Les acteurs du bâtiment.....	15
2.1. Le PNR et les actions en faveur de la maîtrise de l'énergie dans le bâtiment et l'urbanisme....	15
2.2. Les bailleurs sociaux.....	16
2.3. Le CAL PACT.....	17
2.4. Le CAUE de l'OISE.....	20
2.5. Le CAUE du Val d'Oise.....	20
2.6. LA FFB, la CAPEB, le CODEM, GLOBE 21.....	21
3. Les acteurs dans le domaine de la sylviculture.....	22
3.1. Le PNR et la charte forestière.....	22
3.2. Le CRPF et l'ONF.....	23
3.3. Les coopératives et associations du monde forestier.....	23
4. Les acteurs dans le domaine agricole.....	25
4.1. Le PNR et le diagnostic agricole.....	25
4.2. Les Chambres d'Agriculture de Picardie et de l'Oise.....	26
4.3. La coopérative ValFrance.....	27
4.4. La CUMA du Pays Sud Oise et la valorisation des fumiers équins.....	29
4.5. Les acteurs en Ile-de-France.....	30
4.6. Les aides en faveur d'une agriculture durable.....	30

5. Les acteurs dans le domaine du commerce et de l'industrie	32
5.1. La Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise	32
5.2. La Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Oise	33
5.3. La CCIV et la Chambre des métiers et de l'artisanat du Val d'Oise	34
6. Les acteurs dans le domaine du transport.....	35
6.1. Le SMTCO, les autorités concédantes et les transporteurs	35
6.2. Le Pays Sud Oise	38
6.3. VNF et le transport fluvial	39
6.4. RFF et le projet Roissy-Picardie.....	42
6.5. Aéroports de Paris	44
6.6. Les associations consacrées à la mobilité	45
7. Les acteurs dans le domaine du tourisme et des loisirs.....	46
7.1. Les actions du PNR.....	46
7.2. Les comités départementaux du tourisme (CDT).....	46
7.3. Les acteurs du monde équestre.....	47
7.4. Les golfs	48
7.5. Les hôteliers	48
7.6. Le parc Astérix	49
7.7. L'Institut de France	49
8. Les acteurs dans le domaine des déchets	50
8.1. Le SIGIDURS.....	50
8.2. Le TRI-OR (ex SICTOMIA)	50
8.3. Le SMVO.....	51
8.4. Les Recycleries.....	51
9. Les acteurs dans le domaine de l'énergie et de l'environnement	52
9.1. Le SE60 : autorité concédante (pour la zone ErDF)	52
9.2. La SICAE : entreprise locale de distribution.....	52
9.3. L'ADEME.....	53
9.4. L'ARENE Ile-de-France	53
9.5. Les Agences de surveillance de la qualité de l'air	54
9.6. Les Espaces Info Energie.....	54
9.6.1. L'ADIL 60	55
9.6.2. Les Ateliers de la Bergerette	57
10. Conclusion.....	59

1. LES ACTEURS INSTITUTIONNELS

1.1. La DREAL Picardie et le SRCAE Picardie

La démarche du SRCAE (schéma régional climat air énergie) a été lancée en Picardie le 13 janvier 2010 ; les travaux sont menés à travers des ateliers de travail :

- Atelier 1 : Agriculture, forêt, biodiversité
- Atelier 2 : Bâtiment et ENR dans le bâtiment
- Atelier 3 : Transports et urbanisme
- Atelier 4 : Industrie, agro-ressources et production d'énergie
- Atelier 5 : Production d'EnR
- Atelier 6 : Adaptation

Une plateforme collaborative y est dédiée : www.srcae-picardie.fr (des codes sont nécessaires pour accéder à la totalité du contenu). Différents documents sont téléchargeables, notamment :

- des fiches concernant l'adaptation au changement climatique dans plusieurs secteurs (agriculture, forêt, transport...) ont été produites
- la synthèse du bilan énergétique et GES régional (« *Tableau de bord des émissions de gaz à effet de serre et de l'énergie en Picardie* »)
- les compte-rendu des ateliers
- les présentations powerpoint des plénières
- les **scénarios tendanciels d'évolution des consommations d'énergie et d'émissions de GES en Picardie**. A l'horizon 2020, ces scénarios conduisent au « fil de l'eau » à une augmentation des consommations d'énergie de 1% et après « correction » à une légère baisse de -3%. A l'horizon 2050, l'augmentation pour les deux scénarios serait de 14% et 1%. Pour les émissions de gaz à effet de serre les évolutions en 2020 seraient de -1% et -4% respectivement pour le « fil de l'eau » et le corrigé, et de +4% et -9% en 2050.

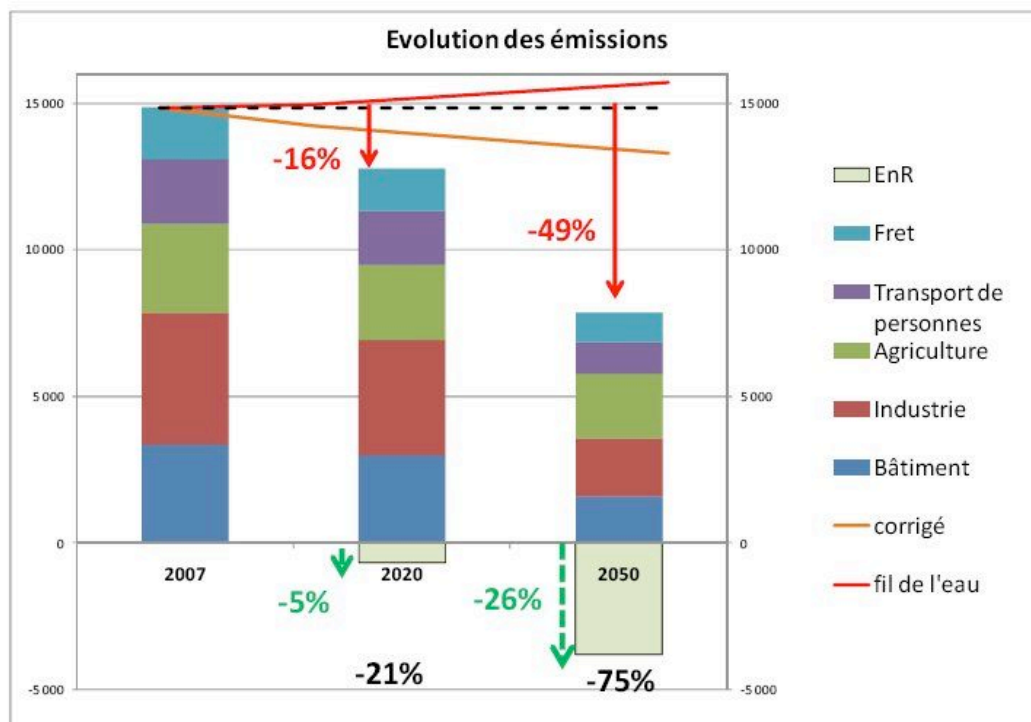


Figure 1 : Evolution des émissions tous secteurs - source : Présentation Powerpoint de la Plénière du 05 mai 2011, SRCAE

Le SRCAE est notamment composé d'un volet « *Schéma éolien régional* » (consultation publique en cours en mai 2011), détaillé dans la partie « *Diagnostic des consommations et productions d'énergie* » du Profil Climat Energie du PNR.

Concernant les autres énergies renouvelables, des études sont en cours dans le cadre du SRCAE (non diffusables en avril 2011).

Source : Entretien avec Vincent PIBOULEU de l'ADEME Picardie et M. Nabil KHIYER de la DREAL Picardie.

1.2. La DRIEE Ile-de-France et le SRCAE Ile-de-France

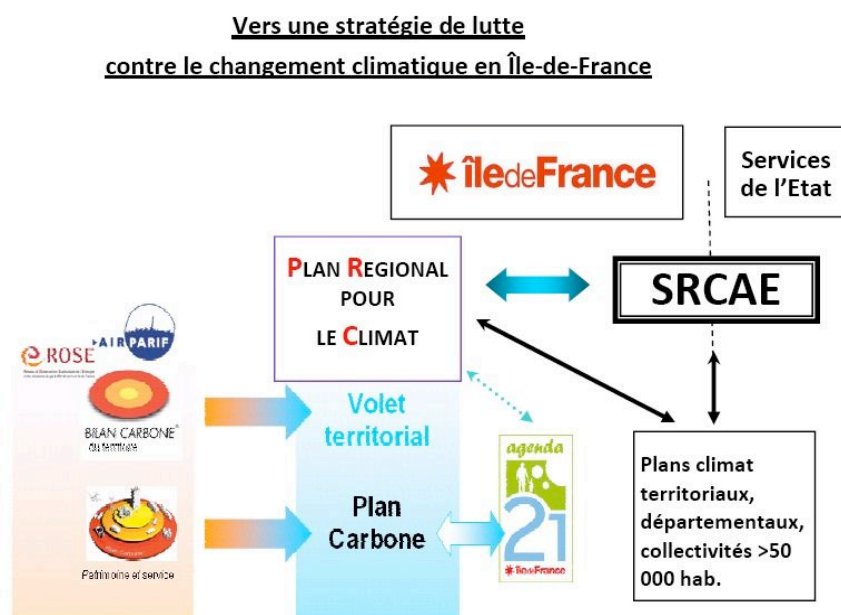


Figure 2 : Schéma des documents et acteurs de la stratégie francilienne, source : Livre vert du PRC

Dans le cadre du SRCAE, différentes études et démarches parallèles ont été lancées :

- Le **Plan Régional pour le Climat (PRC)**, qui alimente le volet climat du SRCAE, lancé dès juin 2007 par le Conseil Régional (cf. chapitre suivant).
- études de potentiel sur les énergies renouvelables
 - o éolien (BOCAGE) : un **schéma de développement de l'éolien** est en cours, il prend en compte dans un premier temps les considérations paysagères et les servitudes aéronautiques et de protection des sites ; a priori le Val d'Oise présenterait peu de potentiel une fois ces critères pris en compte ;
 - o géothermie (BRGM) : rendu prévu à l'été 2011
 - o réseau de chaleur et biomasse (SETEC et INDIGGO) : rendu prévu à l'automne 2011
 - o Le potentiel photovoltaïque ne fait pas l'objet d'une étude particulière au niveau de la Région ; en revanche la DDT et le STAP du Val d'Oise ont travaillé sur les règles d'intégration des panneaux solaires (plaquette téléchargeable sur <http://www.ile-de-france.culture.gouv.fr/page-architecture-urbanisme-et-sites.htm>)
- Etude efficacité énergétique : lancée en novembre 2010, cette étude doit permettre d'obtenir un état des lieux des consommations énergétiques (résidentiel et tertiaire) et une évolution des consommations à des échéances prédéterminées (2010, 2030 et 2050), avec un maillage géographique adapté. L'étude se matérialisera par un outil à destination des collectivités

locales, notamment celles engagées dans un PCET, prévu pour décembre 2011 (outil élaboré par AirParif et l'IAU).

Par ailleurs, le SRCAE comportera un volet adaptation, qui sera notamment alimenté par les travaux actuellement menés dans le cadre du plan national d'adaptation au changement climatique.

La DRIEE Ile-de-France a participé activement aux travaux préalables à l'élaboration du document (www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-du-climat-de-l-air-r507.html) ; elle gère également le dispositif des certificats d'économie d'énergie.

L'outil CARMEN (outil cartographique de données environnementales) nous a également été mentionné.

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/donnees-sur-la-region-ile-de-a371.html

Source : Entretien avec Alban Faruya, DRIEE

1.3. Le Conseil Régional de Picardie

Le Conseil Régional va engager son Plan Climat Régional (PCR) en septembre 2011, le choix du prestataire est en cours (mai 2011) ; ce plan concernera bien un périmètre différent de celui du SRCAE, de type « Patrimoine et services » plutôt qu'une approche territoire.



La Région a néanmoins déjà mis en place un certain nombre d'actions de sensibilisation ou de promotion du développement durable :

- des plateformes sur Internet : www.dechets.picardie.fr, www.pic-vert.org (informations sur l'environnement en Picardie) ;
- actions à destination des lycées : audit sur la consommation de tous les lycées, soutien aux Agenda 21 dans les lycées agricoles, mise en place de formation sur les ENR dans les lycées techniques (fortes difficultés de montage de ces formations) ;
- actions en faveur de la qualité du bâtiment, à travers des opérations exemplaires (PREBAT), la politique logement « courante » ;
- réseau des collectivités impliquées dans un PCET.

Les actions en matière d'énergie-environnement de la Région sont menées et financées en partenariat avec l'ADEME. Le FREME (Fonds Régional pour l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie) repose ainsi sur une démarche partenariale engagée entre la Région Picardie, l'ADEME et l'Etat. Il comporte 8 axes de développement (Bâtiment et aménagement, Energies renouvelables, Production propre et éco produits, Plans énergie climat territoriaux...) et propose 4 types d'aides (aide à la décision, missions d'animation, communication-formation-sensibilisation, aide aux opérations exemplaires) (<http://ademe.perso.nnx.com/>).

Par ailleurs, des subventions pour les énergies renouvelables à destination des particuliers ont été mises en place dans le cadre d'un plan soleil (aide au solaire thermique) – cf. document réalisé par le PNR « *Qualité environnementale dans le Bâti : aperçu des aides financières* », téléchargeable sur le site Internet du PNR.

En tant que membre du syndicat mixte du Parc naturel régional, la Région finance pour partie les actions du Parc dans le cadre d'un Contrat de Parc.

Source : Entretien avec Mme Croissandeau, Conseil régional de Picardie

1.4. Le Conseil Régional d'Île-de-France

La première étape du Plan Climat Régional d'Île-de-France (PRC) est un Livre vert qui présente les résultats de l'état des lieux des enjeux climatiques conduit en 2009-2010 dans le cadre de plusieurs exercices de diagnostic :

- **Le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre**, à partir des inventaires cadastraux et du bilan carbone menés entre 2005 et 2007 (une comparaison des méthodes de l'IAU et d'Air Paris a été effectuée) ;
- **Le diagnostic énergétique**, à partir du Tableau de bord de l'énergie en Île-de-France, édition 2010 (données 2005) de l'ARENE-ADEME ;
- **Le diagnostic opérationnel**, de recensement des principales politiques énergie-climat menées par les collectivités locales et territoires de projet en Île-de-France et à partir d'une série d'entretiens : 27 entretiens et une documentation importante collectée auprès de la Région Île-de-France, de ses organismes associés, des départements franciliens et des parcs naturels régionaux ;
- **Le diagnostic climatique**, à partir de scénarios d'évolutions du climat en Île-de-France à horizons 2030, 2050 et 2080 ;
- **Le diagnostic des vulnérabilités du territoire au changement climatique.**

Il est accompagné d'un « Livre Blanc – pistes d'actions », issu d'un processus de concertation mené de mai à décembre 2010. Les ateliers pour l'élaboration du plan d'actions se sont déroulés début 2011.

Le Conseil Régional d'Île-de-France propose de nombreuses aides pour :

- l'utilisation des biocombustibles, la production d'énergie verte, le développement de la géothermie et du solaire thermique ;
- la relance de la maîtrise de l'énergie thermique et électrique dans le tertiaire public et le logement social ;
- la valorisation de la chaleur issue de l'incinération des ordures ménagères et la valorisation énergétique du biogaz ;
- l'amélioration des services de transports collectifs routiers, les PDU et les plans locaux de déplacements, la rénovation des gares, le développement des circulations douces et des plans de déplacements scolaires ;
- etc.

Le Conseil Régional a mis en place des **subventions pour les énergies renouvelables (novembre 2010) à destination des particuliers**, qui nous ont été communiquées par l'Espace Info Energie du Val d'Oise ; elles sont également récapitulées dans un document réalisé par le PNR « *Qualité environnementale dans le Bâti : aperçu des aides financières* », téléchargeable sur le site Internet du PNR, rubrique « documents »

(http://www.parc-oise-paysdefrance.fr/files/pnr_oise/fichiers_a_telecharger/Aides-Financieres-Energie-15fev2011.pdf)

En tant que membre du syndicat mixte du Parc naturel régional, la Région finance pour partie les actions du Parc dans le cadre d'un Contrat de Parc.

Source : www.iledefrance.fr

1.5. Le Conseil Général de l'Oise

Le PCET du département de l'Oise n'est pas encore lancé. En avril 2011, le cahier des charges est en cours de validation, pour une consultation prévue en septembre 2011.

Le Conseil Général a néanmoins élaboré un Agenda 21. Dans ce cadre, un certain nombre d'initiatives en interne en faveur du développement durable (volet éco-responsabilité de l'Agenda 21 du département) ont été lancées : collecte du papier pour recyclage (vente à une entreprise à 100 euros/tonnes), mise en place d'une enveloppe interne réutilisable pour le courrier (1 200 000 enveloppes en moins par an et 60 000 euros d'économie), projet d'achat de vélos électriques, station GNV au garage du département, réalisation des DPE sur l'ensemble des bâtiments du CG, gestion différenciée des espaces verts, exposition sur les éco-gestes...

Nota : les personnes rencontrées ont loué le caractère très dynamique et volontaire d'un bon nombre d'agents du Conseil Général sur cette démarche.

Le Conseil Général propose également des aides aux communes en lien avec la thématique énergie-climat :

- Installations d'ENR, précarité énergétique
- Aides sur la construction de bâtiment avec bonification en cas de performance énergétique élevée
- Aides aux documents d'urbanismes, aux PLH et OPAH
- Aides sur l'acquisition de composteurs
- Aides pour la mise en place de recycleries (partenariat avec le réseau des recycleries)
- Transport à la demande
- Organisation de visites de site, par exemple d'une chaufferie bois dans un collège pour le Pays Source et Vallées

En tant que membre du syndicat mixte du Parc naturel régional, le Département finance pour partie les actions du Parc dans le cadre d'un Contrat de Parc.

Source : Entretien avec Maud Vallée et M. Delamare du Conseil Général de l'Oise

1.6. Le Conseil Général du Val d'Oise

Le Conseil Général a démarré son PCET en décembre 2010. Il a organisé en parallèle un groupe d'échanges avec les représentants techniques des collectivités du Val d'Oise soumises à l'obligation de réaliser un PCET ainsi que les deux parcs naturels régionaux, les services de l'Etat et l'ADEME. Ces acteurs se sont mis d'accord pour se rencontrer tous les deux mois afin d'échanger sur l'avancement des PCET dans le Val d'Oise, les modalités d'élaboration et de mise en œuvre, la façon dont pourraient s'articuler les différentes démarches et l'avancement du Schéma Régional Climat Air Energie. Le PNR Oise - Pays de France est membre de ce groupe.

Au moment des premières investigations d'AERE (mars 2011), les études ne sont néanmoins pas assez avancées pour être communiquées :

- La consultation pour le prestataire PCET est en cours ; des premiers résultats pourront peut-être être communiqués d'ici mai-juin,



AFPF

- une étude sur le potentiel ENR dans le département est en cours mais aucune donnée n'est disponible pour le moment puisque cette étude n'a pas encore été validée par le Préfet du département.

Le Conseil Général a par ailleurs entrepris un **Bilan Carbone « Patrimoine et Services »** et un plan d'actions en interne. Les objectifs que le Département s'est fixé suite à cette démarche sont :

- Réduction de 17% des consommations d'énergie des bâtiments du CG dont réduction de 10% des besoins de chaleur et de 20% des besoins d'électricité et production à 21% avec les ENR
- - 40% des émissions de GES du réseau bus
- 50% des transports domicile travail en voiture et 30% en TC
- Réduire de 50% les émissions de GES des achats publics
- Réduire de 50% les émissions générées par la gestion des déchets

Le Conseil Général gère également un **Observatoire Départemental** mais qui dispose de peu d'éléments actuellement sur l'énergie ; une étude a néanmoins été recensée :

- Etat des lieux de l'Energie et des Emissions de GES associées dans le Val d'Oise, novembre 2006.

Ce document présente :

- le bilan énergétique et GES pour les années 1999 et 2003 : ce bilan fait apparaître le transport comme le principal émetteur (57,5% des émissions de GES d'origine énergétiques) ;
- le bilan de la production d'énergie dans le département ;
- les potentiels de MDE et de production d'ENR ;
- les acteurs dans le département ;
- les pistes d'actions.

Nous avons recensé un certain nombre d'actions initiées par le Conseil Général :

- Un dispositif de soutien aux énergies renouvelables « *Le chèque énergies vertes* » a été mis en place récemment par le Conseil Général (environ 6 mois) mais il ne fonctionne pas encore de manière optimale, une vingtaine de personnes l'aurait sollicité au total : www.valdoise.fr/7634-cheque-energies-vertes.htm. Ce dispositif s'adresse aux propriétaires particuliers (sous condition de ressources) pour le logement individuel et aux bailleurs publics/privés pour le logement collectif qui souhaitent se doter d'installations utilisant les énergies renouvelables : chauffe-eau solaire, pompe à chaleur air/eau ou géothermique, chaudière automatique à bois...



- Une **convention « Habiter mieux »** entre l'ANAH, le département et les collectivités, a été signée pour soutenir de l'ingénierie et des travaux. Ce programme, qui est national, s'adresse

aux propriétaires occupant leur logement, pour lequel l'achat n'a pas donné lieu à d'autres financements de l'Etat, comme un prêt à taux zéro depuis 5 ans. Le logement concerné a nécessairement plus de 15 ans. Le dispositif soutient les travaux de rénovation thermique des bâtiments.

Le contrat local d'engagement (C.L.E.) de lutte contre la précarité énergétique des logements privés est indispensable pour engager les aides financières du programme Habiter Mieux et mobiliser au mieux les acteurs de l'action sociale. Un protocole territorial (volet précarité énergétique d'une OPAH, par exemple), peut faire office de CLE jusqu'au 31 décembre 2011.

- Dans la suite du dispositif « **Rest'O Collège** », le Conseil général va proposer aux agriculteurs valdoisiens d'approvisionner les cantines dans un circuit court rapprochant producteurs et jeunes consommateurs. Un travail a été mené avec les agriculteurs et les cuisiniers des collèges pour créer des recettes mettant en valeur les produits locaux grâce à des menus adaptés et appétissants. Cette opération est appelée "**Nos collèges ont du goût**" (menus proposés du 25 mai au 4 juin).
- La mise en place d'un Conseil en Energie Partagé (CEP) est en discussion.
- Idée à creuser : instaurer une permanence du Conseil Général sur le Parc.

En tant que membre du syndicat mixte du Parc naturel régional, le Département finance pour partie les actions du Parc dans le cadre d'un Contrat de Parc.

Sources :

- Lucie Strecher du Conseil Général du Val D'Oise
- Stéphanie Pierson de la DDT95
- Lena Marzin, Observatoire du Conseil Général
- Hervé Augis, service Environnement

1.7. La Communauté d'Agglomération Creilloise (CAC)

1.7.1. PCET et autres démarches environnementales

Le PCET de la Communauté d'Agglomération Creilloise (73 000 habitants) n'est pas encore lancé. Le dossier est géré par le directeur général des services ; une des premières questions est le recrutement ou non d'un agent dédié à cette question. Le périmètre n'est pas encore défini, il pourrait être étendu à celui du SCOT.

Actuellement, M. Portheine est la personne la plus en lien avec la thématique de l'énergie, il est en charge du **Plan d'Actions Environnemental** de la collectivité (élaboré en 2009) mais son domaine initial se rapporte à l'eau et à l'assainissement. Ce plan comporte 55 actions tournées vers le fonctionnement interne de la collectivité, son élargissement vers une échelle plus large pour lui permettre de faire office de Plan Climat est étudié.

Des Diagnostics de Performances Energétiques (DPE) sont en cours, ils ont été réalisés via un groupement de communes.

La CAC va bientôt renouveler sa DSP sur les transports urbains, en y inscrivant des critères environnementaux comme la certification ISO14001.

La CAC et le PNR ont signé une convention de partenariat en 2010 qui porte sur la prévention des déchets, la préservation de la ressource en eau, la lutte contre le changement climatique, la promotion d'un développement économique durable et d'une offre touristique globale, la sensibilisation des habitants aux enjeux environnementaux, etc. La CAC associe ainsi le PNR à l'étude en cours sur l'aire d'alimentation des captages de Précý-sur-Oise. Le Parc apporte son soutien à l'opération de promotion de compostage lancée par la CAC.

En ce qui concerne l'urbanisme, la CAC a été récompensée à deux reprises, par la DIACT puis par l'ANRU pour son Projet de Renouvellement Urbain (PRU) « **Gournay, cœur d'agglomération** » (Gournay-Les Usines). Ce projet vise, d'ici 2012, à créer 740 nouveaux logements, un développement de l'économie, l'implantation de commerces de proximité, des équipements scolaires... « *La volonté des élus est d'en faire un éco-quartier exemplaire dans les domaines du développement durable et des énergies renouvelables* » selon le site Internet de l'agglomération. Le projet fait notamment l'objet d'une expérimentation en matière de concertation et de gouvernance.

Pour les deux premiers immeubles construits, la réglementation thermique 2005 avait été dépassée (-20% environ), pour les prochains logements, ce sera le niveau réglementaire BBC.

La collecte des déchets est réalisée par l'intermédiaire de conteneurs enterrés, limitant la fréquence de rotation des camions. Par ailleurs des prescriptions en matière de liaisons douces et de gestion des eaux pluviales à la parcelle ont été inscrites dans les cahiers des charges de cession des terrains.

Un projet emblématique sur le quartier est celui de la création d'un **jardin partagé** ; un groupe d'habitants s'est constitué pour faire vivre le projet dont les travaux d'aménagement sont pratiquement achevés.

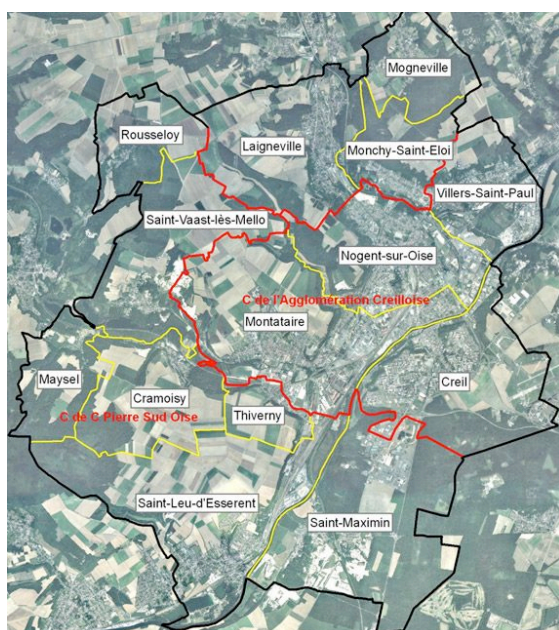
L'ouverture récente d'une **ressourcerie** (2 mars 2011) sur le territoire est également à noter.

Sud Oise Recyclerie, la Recyclerie intercommunautaire du Grand Bassin Creillois, implantée sur la zone industrielle de Villiers-Saint-Paul/Nogent-sur-Oise, près de la déchetterie, a été créée en janvier 2010 à l'initiative de 4 collectivités : la Communauté d'Agglomération Creilloise, les Communautés de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte, de Pierre Sud Oise et du Liancourtois-Vallée Dorée. Son objectif : favoriser le recyclage des matières et des déchets organiques et contribuer aux politiques d'insertion par l'emploi. En 2011, 17 salariés composent l'équipe : 12 en chantier réinsertion ; 2 en CDI et 3 en contrats aidés. 4 bénévoles assurent aussi les réparations en menuiserie, rénovation de mobilier et informatique.

www.cc-agglocreilloise.fr

Sources : Entretiens avec Arnaud PREIONI (renouvellement urbain), M. PORTHEINE (plan d'actions environnemental), M. DUC (transport).

1.7.2. Le SCOT du Grand Creillois



Elaboré par le syndicat mixte du Grand Creillois, les études ont démarré en février 2008.

Les documents définitifs sont en téléchargement libre sur : www.scot-grand-creillois.fr ; les scénarii ne sont néanmoins pas encore disponibles (avril 2011) car non validés.

Sur les 14 communes du périmètre du SCOT, deux villes sont incluses dans le PNR : Creil et Saint-Maximin. Le PNR a été invité à plusieurs ateliers de travail sur le SCOT (atelier sur l'agriculture et l'urbanisme) et participe à la consultation des personnes publiques associées.

L'étude de Programmation Energie-Climat¹ du SCOT est particulièrement intéressante dans le

¹ Etude d'EnviroConsult et AscOnit Consultants pour le Syndicat Mixte du SCOT du Grand Creillois

cadre de la démarche Plan Climat du PNR, elle est composée notamment des phases :

- Phase 1 : Diagnostic du SCOT et Etat Initial de l'Environnement
- Phase 4 : Adaptation au changement climatique ; ce document est une base de travail importante pour l'étude de la vulnérabilité énergétique et climatique du PNR.

Le PADD du SCOT intègre différents axes de travail particulièrement intéressants dans le cadre du PCET :

- Encourager le développement d'une **agriculture respectueuse de l'environnement** et qui privilégie une production, notamment maraîchère, répondant à la demande locale. Cette agriculture passe par la création d'un nouveau lien entre le monde urbain et le monde agricole permettant aux jeunes agriculteurs de trouver localement un soutien dans la recherche de la terre indispensable à leur travail et de débouchés, que ce soit dans les cantines scolaires, des services publics ou des entreprises (PADD : Axe 6 du projet 1, « Un grand projet environnemental et paysager »).
- Favoriser le développement des **modes de transport doux** en profitant de la rénovation des berges des rivières et en développant un réseau de pistes cyclables et piétonnières relié aux principaux noeuds de transport et en particulier les gares (Axe 5 du projet 2 « Une nouvelle organisation des espaces urbains qui affirme la vocation de chaque territoire »).
- Faire des nombreuses gares du Grand Creillois les pivots du développement urbain. La gare de Creil, ouverte sur la ville de Nogent-sur-Oise, bénéficie d'un grand projet urbain (cf. protocole gare de Creil). Ces gares doivent être les points d'ancrage de **pôles intermodaux** efficaces permettant aux individus de combiner facilement plusieurs modes de transport (Axe 6a du projet 2).
- Positionner le territoire dans les **filères liées au développement des énergies renouvelables, des constructions HQE (etc.) et de tous les métiers qui concourent au développement durable du territoire**. Le positionnement du territoire sur ce gisement d'emplois implique la constitution d'une stratégie économique adaptée basée sur la formation des individus et sur l'apparition d'un tissu de PME spécialisées (Axe 7 du projet 3 « un nouveau projet de développement économique »).
- Favoriser la **reconversion des territoires en friches et la construction dans les dents creuses** plutôt que pratiquer l'étalement urbain et reconquérir les centres villes et les centres bourgs (Axe 5a et b du projet 4 « un cadre de vie de qualité »).
- **Généraliser les normes HQE** dans les projets de réhabilitation (Axe 6 du projet 4).

Le SCOT du Grand Creillois a été retenu par le CERTU pour expérimenter un nouvel outil d'aide à la décision : l'**outil GES SCOT**². Cet outil, élaboré par le CERTU en liaison avec l'ADEME, permet de comparer différents scénarios en termes d'émissions de GES.

Est en cours de réflexion la réalisation d'un PDU sur le périmètre du SCOT.

Source : Entretien avec Claire LEBLOND de l'agglomération Creilloise

1.8. La Communauté de communes du Pays de Valois (CCPV)

Le PCET de la Communauté de communes du Pays de Valois n'a pas encore débuté. L'entretien avec Mme Choquer, directrice de l'EPCI a confirmé que les travaux ne débiteront que dans un an environ. Il n'y a actuellement pas de personnel directement dédié à la thématique de l'énergie, puisque

² « Outil GES SCOT, émissions des GES, comparaison des scénarios d'aménagement », fiche n°1, CERTU, CETE, décembre 2010 ; téléchargeable sur le site du CERTU www.certu.fr, rubrique Ville et environnement.

cette compétence n'a pas été déléguée à la CC par ses communes membres. Les thématiques les plus proches sont aujourd'hui les déchets, l'eau et l'assainissement.

En revanche, la CC du Pays de Valois s'est consacrée à son projet de SCOT, qui a été soumis à Enquête Publique. L'axe 4 du PADD « Renforcer et faciliter l'accessibilité du territoire et au sein du Territoire » pourra notamment être mis en lien avec le PCET du PNR Oise Pays de France.

Nota : le PNR a émis de fortes réserves sur le projet de SCOT (pour des questions de consommation d'espaces naturels et de préservation de corridors écologiques) et a souhaité qu'il soit retravaillé.

Source : Entretien avec Mme Choquer

1.9. La Communauté de communes de Roissy Portes de France (CCRPF)

Cette communauté de communes est soumise à l'obligation de réaliser un PCET.

La démarche est engagée en interne, un agent est dédié à l'élaboration du diagnostic des consommations et émissions ainsi qu'à la formulation de propositions aux élus. Ces pistes ne sont pas encore communicables mais le seront normalement en septembre 2011, si le projet ne prend pas de retard.

Jusqu'à présent, il n'y a pas eu d'actions particulières en matière de maîtrise des consommations et des émissions de GES.

Source : Entretien avec M. Lochouarn

1.10. La Communauté de communes de la Brèche et Noye (hors du Parc) : un PCET particulièrement avancé dans l'Oise

Le contexte de la Communauté de Communes de la Brèche et de la Noye est certes différent de celui du PNR Oise - Pays de France mais ce PCET est le plus avancé dans le département et il s'agit d'un retour d'expérience local intéressant.

Il s'agit d'une démarche volontaire, la communauté de communes ne comptant qu'environ 18 000 habitants. Le contexte est très rural et le développement éolien y est fort, ce qui a poussé la collectivité à s'intéresser aux questions énergie-climat.

Le PCET a été lancé courant 2008 et accéléré en 2009 avec la création d'un poste dédié (Noémi Schneider, chargée de mission développement durable en charge du PCET), la réalisation du Bilan Carbone et d'une thermographie aérienne.

Finalisé fin 2009, le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre du territoire indique clairement une prédominance du secteur agricole (75 914 tonnes équivalent CO₂), suivi par les déplacements de personnes (49 621 tonnes), les résidents (36 181 tonnes) et le transport de marchandises (21 934 tonnes). L'industrie n'arrive qu'en cinquième position avec 11 034 tonnes, suivie du secteur tertiaire (9 232 tonnes).

Le programme d'actions a lui été validé par le conseil communautaire à la mi-mars 2011. En matière d'objectif, la collectivité s'est mise dans une perspectives 3x20 et Facteur 4 mais n'a pas souhaité s'engager dès maintenant dans des objectifs quantitatifs chiffrés. Une première évaluation des actions sera faite dans un an pour se rendre compte des impacts du plan sur le territoire.

Parmi les premières actions lancées :

- Un conseil énergétique intercommunal rural ; pour entrer rapidement dans le concret avec les communes volontaires. Cette action a également permis de définir un référent énergie dans chaque commune.
- Des forums énergie-climat (octobre 2009 et mai 2010) ; le premier forum, composé de la projection d'un film suivi d'un débat a attiré près de 80 personnes. La communication autour de ces forums a été relativement simple : des affiches dans les mairies de l'agglomération et une conférence de presse.
- Un projet de réseau de chaleur au bois (choix du concessionnaire).
- Une construction à forte performance environnementale avec l'école du Chat Perché.
- Le « Clim'action », manifestation menée à l'occasion des Semaines Régionales de l'Environnement, les partenaires de cette action ont été : le Conseil Régional de la Picardie, le SYMOVE, le Musée archéologique de la Région de Breteuil, Enertrag (producteur indépendant d'énergies renouvelables), ENVOL (association Envol Nocturne et Vie des Oiseaux Libres), CPIE Pays de l'Oise, les Ateliers de la Bergerette, En Savoir Plus et Educ'Environnement, (association faisant des animations pour le grand public sur l'environnement), ANPCEN (Association Nationale de Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes).

www.courrier-picard.fr/courrier/Actualites/Info-locale/Beauvais-Clermont/Le-plan-climat-territorial-en-marche

Sources : Entretien avec Noémi Schneider, site Internet www.oise-picard.fr

2. LES ACTEURS DU BATIMENT

2.1. Le PNR et les actions en faveur de la maîtrise de l'énergie dans le bâtiment et l'urbanisme

Nous avons recensé plusieurs actions du PNR dans cette thématique, pour la plupart incluses dans le Contrat ATEnEE 2006/2009 :

- **Deux documents de sensibilisation** : « *Aide mémoire pour des aménagements urbains durables* » et « *Fiches de recommandations sur la qualité environnementale dans la construction* » ; la difficulté est aujourd'hui le suivi de l'impact de ces documents sur les pratiques de construction/d'aménagement ;
- **15 COE (Conseil en Orientation Energétique)** : Asnières, Avilly, Barbery, Chamant, Chaumontel, Coye, Ermenonville, Gouvieux, La Chapelle-en-Serval, Lamorlaye, Montagny-Ste-Félicité, Pont Saint Maxence, Pontpoint, Seugy, Thiers sur Thève ; cette démarche a été un succès, les communes se sont montrées très attentives aux enjeux énergétiques liés à leur patrimoine bâti et à leur éclairage public ;
- Les **études urbaines** (23 communes les ont actuellement réalisées) qui visent à anticiper les mutations urbaines et paysagères à venir et à protéger les caractères et les éléments qui font aujourd'hui la richesse patrimoniale de la commune. Ces études introduisent des réflexions sur des formes urbaines moins consommatrices d'espace mais la thématique de l'énergie n'est pas directement étudiée. En revanche des études environnementales complémentaires peuvent être proposées par le PNR (comme un volet déplacement pour la ville de Senlis). Les études urbaines sont devenues un préalable à l'élaboration ou à la révision des documents d'urbanisme communaux.
- Le **fond « Expertises environnementales »** ; ce fond permet de financer, au cas par cas, des expertises ou de petites études permettant une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans le cadre d'une réflexion, d'un projet ou d'une action de gestion courante. Depuis 2 ans il a été élargi à la prise en compte des enjeux énergétiques. Sur ce dernier point, le fond a été peu sollicité pour l'instant ; il semblerait que les acteurs aient plutôt besoin d'un accompagnement technique que financier... Deux expertises sont néanmoins en cours, le financement d'un schéma de déplacement pour le centre ville de Pont-Ste-Maxence et une mission pour réaliser un CCTP type pour le renouvellement des contrats d'exploitation et de maintenance des installations d'éclairage public.
- **Formation des professionnels du bâtiment en partenariat avec les Chambres de métier et de l'artisanat** (notamment sur la maîtrise de la performance énergétique des bâtiments) mais la participation n'a pas été à la hauteur des espérances.
- Les **« Rencontres Parc »** : ces conférences-débats proposées à l'ensemble des élus et partenaires du Parc ne seront a priori pas reconduites car elles n'ont pas mobilisés assez d'élus au regard des moyens nécessaires à leur organisation. Néanmoins, certaines thématiques, comme la conférence de l'ANCPN sur l'éclairage public a créé une réelle attente d'actions concrètes sur la pollution lumineuse et les économies d'énergie en matière d'éclairage. Des conférences-débats continuent à être proposées mais de façon plus informelle (« Qualité de l'air intérieur et éco matériaux » en février 2011).
- **Pré-audits environnementaux pour les structures d'hébergement touristique** (cf. chapitre 7).
- **Etudes de pré-faisabilité pour l'installation de chaufferies collectives bois-énergie avec réseau de chaleur** (cf. chapitre 3).

Source : Entretien avec V. Bozzo (PNR), M. Giroudeau (PNR), M. Meurant (PNR) et lecture des fiches bilan

2.2. Les bailleurs sociaux

Les deux principaux bailleurs sociaux sur le territoire sont l'OPAC de l'Oise (4 522 logements sur le périmètre d'étude) et Oise Habitat (2 326 logements). Ces acteurs sont bien sensibilisés au développement durable de par la vocation sociale de leurs projets et peuvent être impliqués notamment par le biais du volet « lutte contre la précarité énergétique » des PCET.

A titre d'exemple d'actions de ces organismes, nous avons étudié l'OPAC de l'Oise.

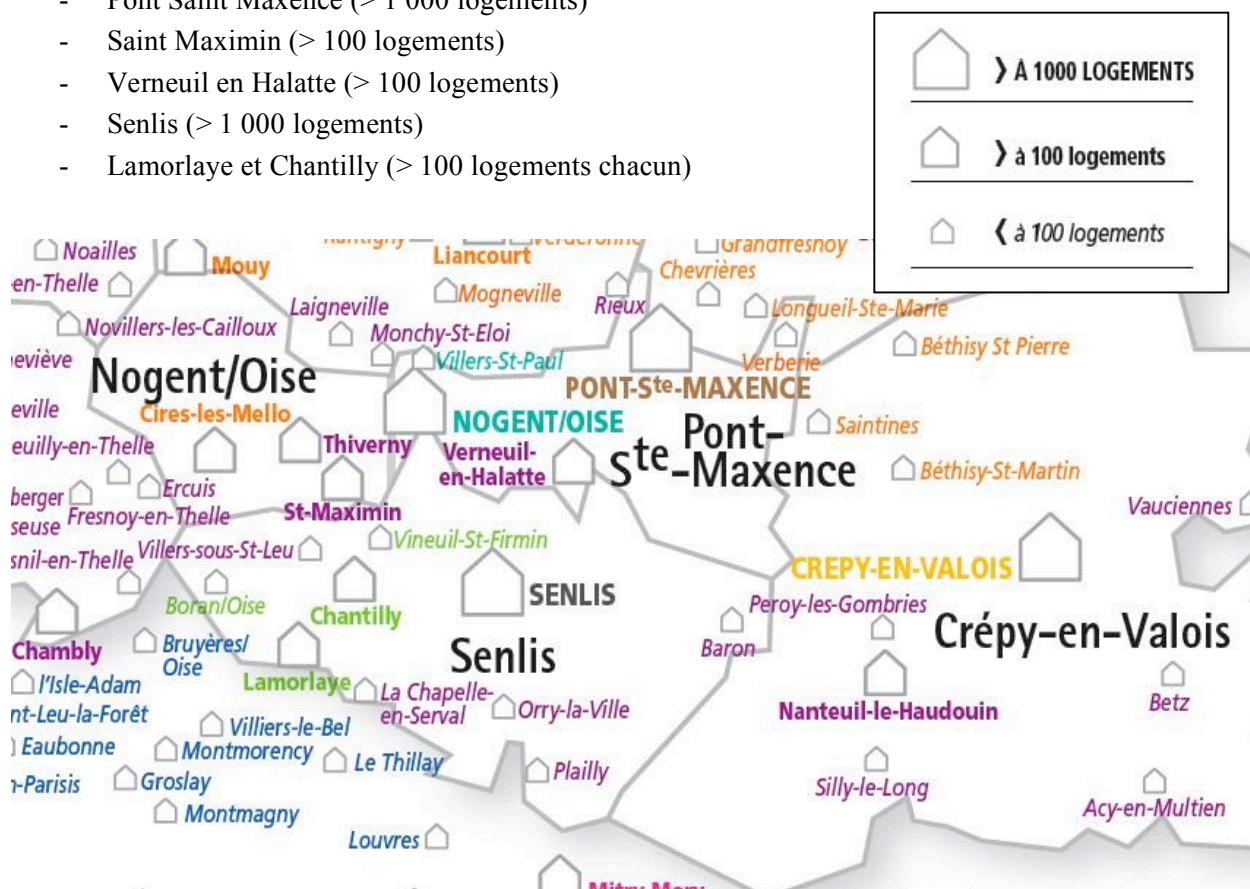
L'OPAC a réalisé des **diagnostics de performance énergétique (DPE)** pour l'ensemble de son patrimoine (28 000 logements au total). Ce patrimoine est constitué d'environ 20% de logements individuels et 80% de logements collectifs. Sur le territoire du Parc, les 170 bâtiments diagnostiqués se répartissent par classe ainsi :

- Classe C : 1 bâtiment
- Classe D : 71 bâtiments
- Classe E : 87 bâtiments
- Classe F : 10 bâtiments
- Classe G : 1 bâtiment

La consommation moyenne sur le PNR pour le patrimoine de l'OPAC est de 244 kWh/m², ce qui correspond à la classe E (de 230 à 330 kWh/m²).

Les principales communes du périmètre d'étude comprenant des logements de l'OPAC sont :

- Nanteuil le Haudouin (> 100 logements)
- Pont Saint Maxence (> 1 000 logements)
- Saint Maximin (> 100 logements)
- Verneuil en Halatte (> 100 logements)
- Senlis (> 1 000 logements)
- Lamorlaye et Chantilly (> 100 logements chacun)



Le conseil a validé une **charte de l'environnement** et s'est engagé sur un programme de travaux, à savoir la rénovation de 8 à 10 000 logements. Jusqu'à présent, les opérations réalisées se situaient au dessus de la réglementation (label HPE ou THPE), cela sera plus difficile à l'avenir avec la généralisation du BBC ; la première opération de ce type vient juste de sortir de terre.

Le rythme de logements livrés varie largement d'une année sur l'autre : autour de 350 en 2005 et 2007, autour de 150 en 2007 et 2008 par exemple, dans des opérations de renouvellement urbain, des contretemps peuvent vite faire basculer une centaine de logements d'une année sur l'autre. En revanche, le rythme moyen de logements lancés est d'environ 5 à 700 logements/an.

En matière d'actions « énergie-climat », l'OPAC ne peut agir qu'à l'échelle du bâtiment, il construit et aménage des lots mais ne gère pas d'opérations globales. Lors de la consultation des entreprises, des exigences sont intégrées, l'OPAC dispose d'un cahier de recommandations qui lui est propre (il n'y a néanmoins pour l'instant pas d'exigences poussées sur les questions d'énergie).

Le choix de l'OPAC est clairement de bannir le chauffage au fioul et au propane et progressivement de faire disparaître le chauffage électrique classique. Les dispositifs par accumulation sont par exemple privilégiés. Les choix sont orientés en fonction d'un coût global comprenant : les charges d'ECS et de chauffage, le coût de l'abonnement, les coûts d'entretien.

La structure n'est pas à l'origine de formation des professionnels du bâtiment mais agit au niveau de la sensibilisation des locataires par le biais de la publication d'éco-gestes :

- le magazine trimestriel « Ensemble » ;
- la lettre d'antenne, qui cible des secteurs géographiques d'environ 3 000 logements ; sur ou à proximité du territoire du Parc, il y a 4 antennes (carte ci-dessus) : Nogent, Pont Sainte Maxence, Senlis, Crépy-en-Valois.

Quelques actions ou marques d'intérêts peuvent être notées :

- les villes de Breteuil et Pont Saint Maxence sont intéressées par l'expérimentation du compostage en pied d'immeuble ;
- L'OPAC dispose d'une caméra thermique utilisée ponctuellement par M. Canteins (responsable environnement) (par exemple sur 2 bâtiments à Senlis et Chantilly) ;
- Concernant le projet de réseau de chaleur de Senlis, une étude de faisabilité a été réalisée mais peu de sites de l'OPAC sont intéressants.

Source : Entretien avec M. Canteins, Opac de l'Oise

2.3. Le CAL PACT

Le **CAL PACT** (Centre d'Amélioration du Logement qui agit traditionnellement pour la Protection, l'Amélioration, la Conservation, et la Transformation de l'Habitat) de l'Oise est une association spécialisée sur la thématique de l'habitat, qui s'est associée depuis 1995 à Habitat Développement de l'Oise.

L'association soutient :

- les particuliers, par exemple en apportant une assistance administrative pour le montage des dossiers d'aides financières pour les travaux d'amélioration du logement ;
- les collectivités
 - o avec l'accompagnement des OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), des PIG (Programme d'Intérêt Général) ou BL (Bureau du Logement),
 - o des opérations de rénovation des « façades », en collaboration avec le CAUE de l'Oise,
 - o des études de faisabilité technique et financière pour mobiliser des logements vacants.

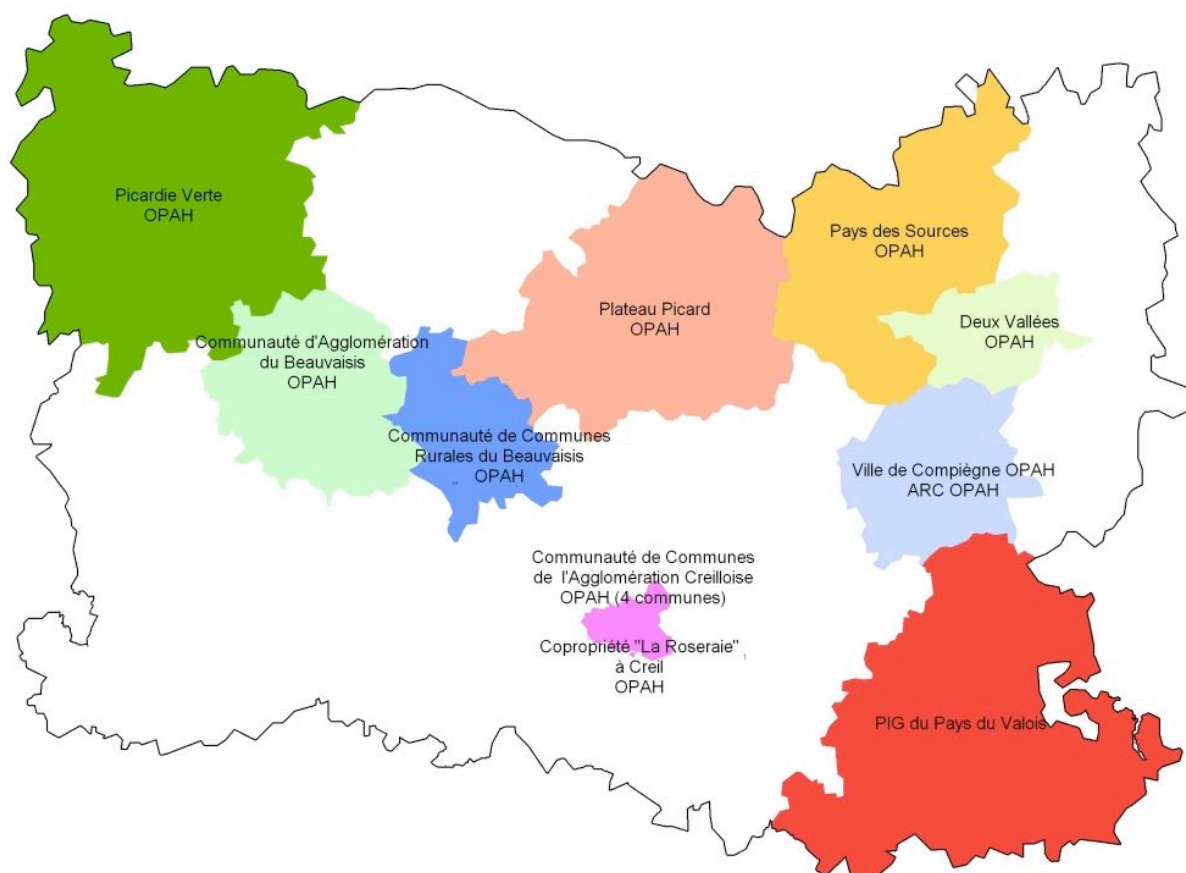
Qu'est-ce qu'une OPAH ?

« Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est la marque d'engagement des élus d'un territoire (commune, communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine...) qui permet de mobiliser des aides financières en faveur des propriétaires pour la réalisation de travaux d'amélioration ou liés à un handicap. C'est un dispositif qui existe depuis 1977, qui associe l'Etat, l'ANAH et une ou plusieurs collectivités locales. Certaines OPAH sont spécialisées pour répondre aux problématiques spécifiques des territoires où elles sont mises en oeuvre, c'est le cas des OPAH renouvellement urbain, revitalisation rurale ou copropriété dégradée » (www.calpact-hd-oise.com).

L'OPAH peut être conduite par la collectivité locale ou par un prestataire extérieur comme le CAL PACT H&D de l'Oise. La mission de suivi-animation comporte l'accueil des permanences tenues sur le territoire, le conseil et l'assistance des propriétaires souhaitant réaliser des travaux.

Le CAL PACT est intervenu en 2009 sur 8 OPAH et 1 PIG, dont un projet sur une commune du PNR, Creil. Cette OPAH intercommunale a été gérée principalement par un bureau d'étude (Citémétrie) de fin 2005 à fin décembre 2009 ; le suivi administratif a été poursuivi par le CAL PACT durant l'année 2010 mais est aujourd'hui achevé. Le bassin creillois possède des problématiques très spécifiques dans le PNR, de par sa composante urbaine marquée. Le renouvellement urbain et le traitement d'une copropriété dégradée (La Roseraie) ont été au cœur du dispositif sur Creil.

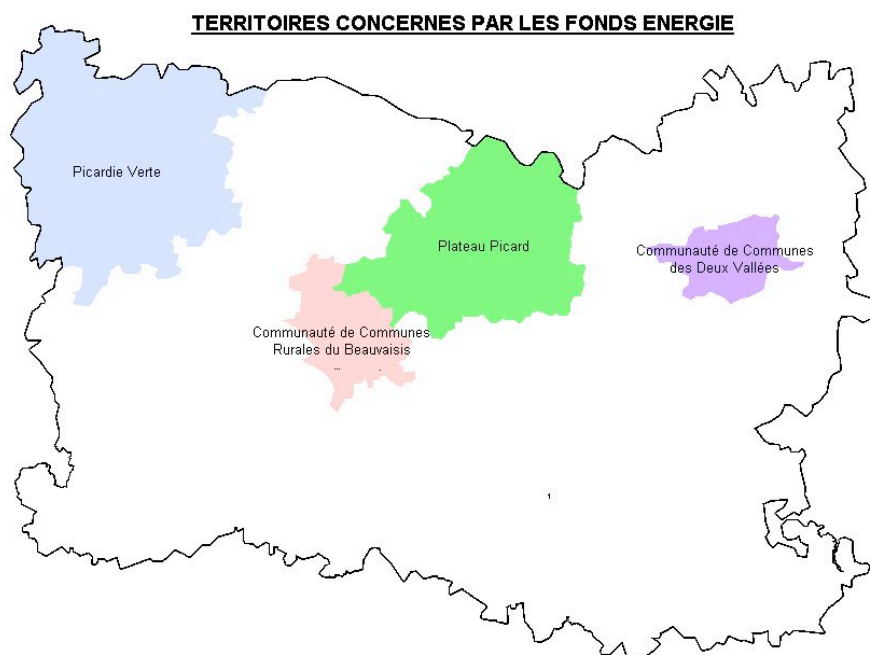
OPAH ET PROGRAMME D'INTERET GENERAL EN 2009



Dans le cadre du PCET de la CC des Vallées de Brèche et Noye, une OPAH ou un PIG est à l'étude.

L'association a également contribué, au côté de certaines collectivités locales, à la mise en place des **Fonds Energie** visant à inciter financièrement les propriétaires à recourir à de nouveaux modes de chauffage et à améliorer l'isolation de leurs logements.

Les propriétaires qui s'inscrivent dans cette démarche bénéficient d'un conseil appuyé et d'aides financières spécifiques. En collaboration avec le **POINT INFO ENERGIE** de l'Oise, le CAL PACT anime des opérations sur certains territoires dont l'objectif est d'inciter les propriétaires à améliorer l'isolation ou à recourir à des énergies renouvelables.



Par ailleurs, l'ANAH a connu une réforme importante de ses aides et axe désormais sa politique autour de deux axes prioritaires :

- la précarité énergétique, notamment à travers le **FART³ (fond d'aide à la rénovation thermique), destiné aux ménages modestes** ou le programme Habitat Mieux,
- la lutte contre l'habitat indigne.

L'ANAH ne finance plus l'aide aux équipements mais des projets plus globaux de rénovation : les travaux doivent permettre une amélioration de la performance énergétique du logement de 25% au moins pour pouvoir bénéficier des aides du FART.

Ce contexte et les nouvelles exigences entraînent une réorganisation et une formation des personnels : au CAL PACT, deux techniciens ont été formés aux questions énergétiques et les liens avec les EIE (M. Colas de l'ADIL) sont renforcés.

Le CAL PACT n'a pour l'instant aucune étude ou relation en cours avec le PNR, mais serait intéressé par des actions en partenariat. Il y a en effet une différence de dynamique en matière d'habitat entre le Nord et le Sud de l'Oise, assez traditionnel et « protectionniste » en matière de logement. La question du logement social en milieu « rural » ou assez aisé est très difficile à aborder. Par ailleurs, les conditions de ressources, basées sur les valeurs de l'Oise, sont peu adaptées au territoire du PNR qui se rapproche des ressources de la région parisienne.

Il y aurait pourtant un potentiel en matière d'opération d'amélioration de l'habitat sur la ville de Pont Sainte Maxence par exemple.

Source : Entretien avec Thomas DESCOUVRIERES, chargé d'opérations du CAL PACT

³ Il est à noter que les aides du FART ne peuvent être sollicitées que dans le cadre d'un contrat local d'engagement contre la précarité énergétique. Ce contrat regroupe tous les partenaires locaux et les collectivités territoriales, et invite ces derniers à l'identification des ménages cibles.

2.4. Le CAUE de l'OISE

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de l'Oise ne mène pas d'action spécifique dans le domaine de la performance énergétique des bâtiments ou de l'urbanisme durable. Ces thématiques sont intégrées au quotidien dans leur mission sans que cela soit identifié de manière particulière. La demande des élus et des habitants n'est en effet pas ressentie par l'équipe du CAUE en ce sens, l'architecture et les formes urbaines restent très traditionnelles, particulièrement sur le territoire du PNR.

Le CAUE mène de nombreuses actions de sensibilisation notamment sur les nouvelles formes d'habiter et sur les éco produits. Parmi ces actions, on peut citer les visites de site et journées d'étude organisées par Carole Dauphin du CAUE :

- **Journée d'études en Wallonie : Habitat groupé participatifs - le 26 septembre 2009**
« Dans le cadre de la mise en oeuvre d'un projet d'auto-promotion, l'OPAC DE L'OISE, COSMOS 2001 et le CAUE DE L'OISE proposent la découverte de deux sites d'habitats groupés participatifs dans la région Wallonne en Belgique. »
- **Voyage d'étude Scandinavie - du mercredi 17 septembre au dimanche 21 septembre 2008**
« Visites d'opérations environnementales (restructuration d'îlots, aménagements d'espaces publics, éco-villages, éco-quartiers, église en bois debout, équipements publics...) traditionnelles et contemporaines entre Copenhague, Malmö, Göteborg, Jönköping et Oslo. »

Le CAUE déplore cette situation et serait intéressé par des actions en lien avec le PNR pour améliorer la sensibilisation des élus et des particuliers. Le CAUE est déjà prestataire de services pour les cahiers de recommandations architecturales et paysagères des communes du PNR ; même si le CAUE possède des compétences proches de celles du PNR (architecture, paysage), d'autres actions communes pourraient voir le jour.

2.5. Le CAUE du Val d'Oise

Le CAUE ne propose pas de programme d'actions à proprement parler mais vient en soutien aux collectivités et aux particuliers. Dans les accompagnements récents, on notera :

- **formation de gardiens à l'aménagement et à l'entretien des espaces verts** pour l'Office public Habitat Argenteuil Bezons ;
- **analyse patrimoniale et environnementale** pour définir des enjeux de développement communal : commune de **Maffliers** (commune du Parc) et d'Andilly ;
- diagnostic urbain et social en vue de la mise en place d'une **OPAH** pour la ville de Cergy et mise en place d'un atelier d'habitants (Atelier du Ponceau) pour le développement durable du quartier.

Des actions de sensibilisation sont également destinées spécifiquement au **public jeune** :

- les ateliers urbains, notamment les « Urbanistes en Herbes » à **Fosses** (commune du Parc) ;
- les ateliers scolaires, par exemple les « Ateliers Petits Eco-citoyens » où le CAUE accompagne une école maternelle à Herblay.

Par ailleurs, le CAUE a également édité un guide « **Objectif « zéro phytosanitaire » dans les espaces verts** » à destination des communes.

Ekopolis

Ekopolis est un pôle de ressources pour l'aménagement et la construction durables en Ile-de-France créé par l'Union régionale des CAUE d'Ile-de-France, l'ADEME, l'ARENE, la DRIEA, la DRIEE et la Région Ile-de-France. Il est destiné à accompagner et encourager la mutation des pratiques professionnelles de l'aménagement et de la construction sur la voie du développement soutenable. Il permet l'accès à de nombreuses ressources, proposent des fiches de retours d'expériences, un annuaire professionnel, des formations, etc. www.ekopolis.fr.

Source : Entretien avec Joël Aoust et site Internet du CAUE

2.6. LA FFB, la CAPEB, le CODEM, GLOBE 21

La **Fédération Française du Bâtiment de l'Oise** est un réseau professionnel pour accompagner et aider au quotidien les professionnels du Bâtiment. Il y a une fédération dans chaque département et dans chaque région.

La **CAPEB** (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), organisation patronale, poursuit les mêmes objectifs pour les entreprises artisanales. La CAPEB s'organise également en réseau départemental et régional.

Le **CoDEM Picardie** (Construction Durable & Eco-Matériaux) est une association créée en 2007 à l'initiative de la Région ; elle dispose d'un centre de ressources QECB (qualité environnementale du cadre bâti) et recense sur son site les acteurs locaux de la construction durable en Picardie ainsi que des fiches sur les matériaux écologiques (mais pas forcément issus de filières locales). Un des objectifs de l'association est de mettre en réseau les acteurs régionaux de la construction durable mais l'activité de l'association semble aujourd'hui très axée « recherche » (caractérisation de matériaux, procédés, expérimentation...).

L'association **GLOBE 21®** (Groupement Local pour le Bâtiment Ecologique du 21e siècle) est spécialisée dans la construction et la rénovation écologique (regroupant des entreprises de l'Aisne et des régions limitrophes) ; elle conseille et accompagne les maîtres d'ouvrages pour la mise en oeuvre d'éco-techniques et d'éco-matériaux, énergies renouvelables, isolants naturels, techniques de restauration du patrimoine, etc.

En ce qui concerne le PCET du PNR, ces quatre structures peuvent jouer un rôle dans la sensibilisation (diffusion de bonnes pratiques) et la formation des professionnels, ainsi que dans la réflexion et l'organisation de filières spécialisées sur un territoire.

3. LES ACTEURS DANS LE DOMAINE DE LA SYLVICULTURE

3.1. Le PNR et la charte forestière

La **charte forestière de territoire** (CFT) élaborée à partir de 2008 par le PNR relève d'un travail partenarial de grande ampleur avec les **CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) Nord-Pas de Calais Picardie et Ile-de-France Centre**. Nous en précisons ci-dessous les éléments principaux⁴ permettant de comprendre les enjeux du domaine sylvicole :

- Caractéristiques principales :
 - o la forêt couvre 45% de la surface du territoire (25 589 ha) ; mais le morcellement des entités boisées est croissant
 - o 70% géré par l'ONF (propriétaire : Etat (36%), Institut de France (32%) et communes (2%)) et 30% de forêts privées
 - o les essences principales sont le chêne (augmentation) et le hêtre (en diminution), suivi du pin sylvestre (stable)
 - o le type de peuplement est principalement la futaie (45%, forte proportion dans le régime forestier) et le mélange futaie-taillis (43%, forte proportion en forêts privées)
- Potentiels d'amélioration en matière de gestion :
 - o certains propriétaires privés s'investissent peu dans la gestion de leur forêt. En dehors des forêts soumises à Plan Simple de Gestion (PSG pour les propriétés > 25 ha), on compte peu de Règlement Type de Gestion (RTG) ou de signataires du Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) ;
 - o 78% des peuplements de la forêt privée sont améliorables (seulement bois de chauffage pour l'instant) ;
 - o en régime forestier, la mobilisation des bois ne pose pas de difficultés particulières selon l'ONF, la desserte et l'accessibilité des parcelles est relativement bonne. En revanche, les espaces de stockage manquent.
 - o pour le secteur privé, la mobilisation est plus difficile à cause
 - du morcellement ne permettant pas de rentabiliser les interventions
 - de par le manque de gestion, une plus faible qualité du bois
 - le manque d'équipement (dessertes non adaptées, dépôts)...
 - o Les forêts de Chaalis et les forêts communales (6 forêts communales : Chamant, Creil, Fleurines, Gouvieux, Montataire, Pontarmé, Pontpoint) pourraient viser la certification PEFC.
- 45 entreprises constituaient en 2008 la « filière bois » sur le territoire du parc (surtout de la transformation) :
 - o le principal problème de la filière est le manque d'entreprises de travaux forestiers (ETF), de plus, elles préfèrent les chantiers d'exploitation de bois d'oeuvre aux chantiers de bois de chauffage, moins rémunérateurs, ce qui induit des difficultés pour l'exploitation des petits bois.
 - o trois scieries restent en activité sur le PNR.
 - o 3 entreprises seulement font du bois de chauffage, ces dernières reconnaissent que la demande est aujourd'hui supérieure à l'offre.
 - o à signaler également que sur le territoire est présent un des plus gros exploitants de bois d'industrie de la région (Ets Jalmain).
 - o il n'y a pas d'entreprises spécialisées dans le transport du bois (les exploitants le font en régie).

⁴ Les données ci-dessous, issues de la charte forestière, correspondent au périmètre actuel du PNR et non au périmètre d'étude élargi du PCET.

- En 2007, en cumulant les chiffres de l'ONF, de Bois Forêt et de M. Peneau, expert forestier agréé, le volume estimé de bois mobilisé sur le territoire du PNR est d'au moins 82 000 m³ :
 - o environ 47 000 m³ de bois d'oeuvre (estimé) – 57%
 - o environ 34 000 m³ de bois d'industrie (estimé) – 43 %
- La consommation régionale actuelle de bois de chauffage est de 10 000 t de bois déchiqueté par an. A court terme, elle pourrait atteindre 30 000 t/an et 110 000 t/an à moyen terme.
- Le gisement ne semble pas être le facteur limitant pour le développement d'une filière bois-énergie locale. Par ailleurs, les volumes disponibles pour cette filière devraient fortement augmenter suite à la cessation des contrats d'approvisionnement en bois de trituration de deux grosses entreprises dont l'usine de fabrication de pâte à papier de Vénizel (passée à la production de papier recyclé).

Le PNR a également financé **5 études de pré-faisabilité de chaufferie biomasse**, réalisées par le bureau d'étude CEDEN (*cf. partie sur les productions d'énergies renouvelables*) : elle concluent, à l'échelle de la Picardie, que le potentiel mobilisable à court terme (horizon de 10 ans) est supérieur à l'évolution estimée de la demande en bio-combustible (entre 150 000 et 300 000 tonnes/an). Cette donnée est suffisante selon le CRPF pour lancer des petits projets qui structureront progressivement la filière.

3.2. Le CRPF et l'ONF

Les **CRPF** (Centre Régional de la Propriété Forestière) sont compétents pour développer, orienter et améliorer la gestion forestière des **bois et forêts privés** : ils interviennent notamment en matière de formation des propriétaires fonciers, encouragent à l'adoption de méthode de sylviculture durable, élaborent des schémas régionaux de gestion sylvicole, des codes de bonnes pratiques...

Sur le territoire du PNR, ceux sont les CRPF « Nord-Pas de Calais Picardie » et « Ile-de-France Centre » qui sont compétents. Ils ont contribué activement à la charte forestière de territoire (CFT) élaborée depuis 2008.

L'**ONF** (Office national des forêts) est le gestionnaire des forêts publiques : sur le PNR, l'ONF gère 70% des surfaces forestières (propriétaire : Etat (36%), Institut de France (32%) et Communes (2%) – données charte forestière).

Cependant, contrairement à d'autres secteurs en France, les données ne sont pas directement disponibles par communes, ce recoupement doit être fait manuellement à partir des parcelles intercommunales gérées par l'ONF. Les personnes interrogées sur le secteur du Val d'Oise nous ont notamment fait part d'un manque de temps et de postes pour collecter et organiser les données.

En ce qui concerne la thématique de l'adaptation au changement climatique, elle est abordée à l'échelle nationale seulement (pas de déclinaison locale) ; une présentation a néanmoins été faite au PNR à ce sujet (conclusions reprises dans notre partie sur la vulnérabilité au changement climatique).

Concernant le bois énergie, l'ONF et FNcofor (Fédération nationale des communes forestières) ont créé « ONF Energie » filiale chargée de structurer l'approvisionnement depuis les forêts publiques.

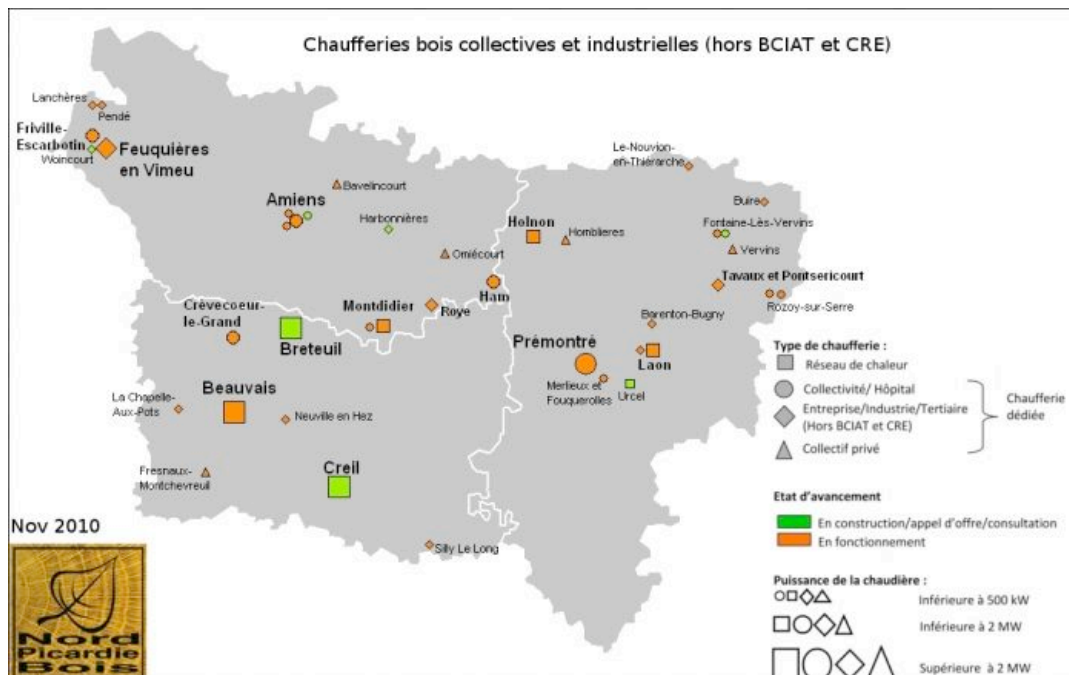
3.3. Les coopératives et associations du monde forestier

Les structures suivantes sont également à prendre en compte sur cette thématique :

- **Bois-Forêt** est une coopérative qui réalise des PSG de forêts privées et intervient dans les travaux ;
- La filière bois est animée par l'association **Nord Picardie Bois** et son portail Internet Bois & Vous (www.bois-et-vous.fr) ; l'association s'est donnée pour objectif de développer l'usage du bois sous toutes ses formes. Elle assure le lien entre les acteurs et les collectivités, elle organise des réunions d'information et des visites de site et intervient en soutien aux porteurs

de projet pour lancer des études d'opportunité, rédiger des cahiers des charges, conseiller sur les choix techniques... Elle fait la promotion à la fois du bois matériaux et du bois énergie.

L'association tient notamment à jour une carte des chaufferies bois collectives et industrielles (ci-dessous).



- **SCIC Picardie Energie Bois** (www.picardie-energie-bois.fr), créée à l'initiative de la Région Picardie, cette société coopérative rassemble des détenteurs de matières premières ligneuses (propriétaires forestiers et agriculteurs, exploitants forestiers, scieurs, menuisiers, professionnels du déchet et du paysage...), des professionnels disposant d'équipements de conditionnement / stockage et des collectivités locales, dans le but de collecter des matières premières ligneuses, de les transformer en combustible et d'assurer la livraison aux chaufferies collectives (et industrielles) picardes. Sur le territoire du Parc sont membres de cette SCIC, Agricompost à Boran, Terralys à Ermenonville, la Scierie Blanchet à Montlognon, la Scierie Dupriez à Vineuil St Firmin, l'Institut de France et la Fondation de Chantilly ;
- En Ile-de-France, **l'association Francibois** propose notamment une charte du Bois bûche pour lutter contre le travail illégal en forêt et un **contrat type pour l'approvisionnement en bois énergie**.
- **CNDB (Comité National pour le Développement du Bois)** est l'organisme de promotion du bois. Ses missions sont de communiquer vers les professionnels et le grand public sur le bois et ses usages, développer la formation des professionnels de l'architecture, de la maîtrise d'ouvrage et du cadre bâti sur le matériau bois, ses dérivés, ses applications constructives et ses marchés. Le Parc est en relation avec le délégué régional du CNDB depuis plusieurs années.

De par sa connaissance de terrain, le PNR peut s'affirmer comme relais territorial entre les acteurs de la filière-bois (Nord Picardie Bois, CRPF, ONF... qui agissent plutôt à l'échelle départementale ou régionale) et les porteurs de projets (collectivités ou gros porteurs de projets privés) pour faire émerger les initiatives. Les élus doivent se mobiliser autour de cette thématique.

En effet, aujourd'hui, le potentiel étant identifié, le but est de créer la demande pour structurer l'offre. Selon Nord Picardie Bois, la filière se structure doucement, c'est une question de temps.

4. LES ACTEURS DANS LE DOMAINE AGRICOLE

4.1. Le PNR et le diagnostic agricole

Un important travail de diagnostic a déjà été mené sur le territoire par le PNR, les principales conclusions sont les suivantes⁵ :

- SAU totale : 21 726 ha, surtout composée de grosses exploitations (90% SAU) ;
- 80,5% de la SAU est occupé par les céréales et oléo-protéagineux ; les activités spécialisées sont en difficulté (maraîchage, champignon, cresson...) ; la production horticole ornementale est épargnée mais fortement consommatrice d'énergie et d'eau ;
- l'activité hippique est forte (20% des emplois agricoles) et la CCAC (Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne) travaille notamment sur la valorisation des fumiers et la préservation de la ressource en eau. 16 exploitations épandent du compost issu de l'activité équestre sur leurs terres et 30% seraient intéressés pour le faire.
- l'agriculture biologique attire certains agriculteurs, cependant aucune exploitation n'est labellisée AB, la ferme bio la plus proche se situe à Eve (Ferme du Chapitre) ;
- 32 exploitations sont intéressées par les débouchés énergétiques locaux ;
- les circuits courts sont mal connus et mal organisés (27% des exploitations seulement).

De manière qualitative, le PNR nous a permis de mettre en évidence les constats suivants :

- le manque « d'esprit de réseau » de la part des agriculteurs ; nombreux sont ceux qui sont proches de la retraite et ne souhaitent plus s'engager dans de nouvelles actions. Les réunions organisées par le Parc dans le cadre du réseau des producteurs Parc (20 agriculteurs sur la cinquantaine d'agriculteurs spécialisés, 1 ou 2 réunions par an) ne réunissent pas beaucoup de personnes ; considéré déjà comme un marché de niche, les producteurs ont peur de la concurrence. Néanmoins une coopérative de fruits rouges existe dans le Valois.
- Le PNR n'a pas travaillé sur la question des intrants, il ne dispose pas de suivi. Il va par contre lancer une campagne de diagnostics pour la certification HVE (Haute Valeur Environnementale) (1 journée d'entretien et 2 journées d'interprétation), qui est l'outil qui s'est avéré le plus pertinent après une première phase d'expérimentation réalisée avec la Chambre d'Agriculture de l'Oise sur 5 exploitations.



Qu'est-ce que la certification HVE ?

Cette certification est issue des travaux du Grenelle de l'environnement et est définie dans l'article 109 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle II) : « *Les exploitations agricoles utilisant des modes de production particulièrement respectueux de l'environnement peuvent faire l'objet d'une certification qui comporte plusieurs niveaux d'exigences environnementales dont le plus élevé repose sur des indicateurs de performance environnementale et ouvre seul droit à la mention « exploitation de haute valeur environnementale ».*

Cette certification volontaire vise à définir un intermédiaire entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique. Trois niveaux de certification environnementale devraient être mis en place : du niveau 1 qui constate l'entrée de l'exploitant dans une démarche de réflexion au niveau 3, le plus exigeant et le seul à permettre l'utilisation de la mention "exploitation à haute valeur environnementale". Le niveau deux reprend globalement le cahier des charges de l'agriculture raisonnée. Les décrets précisant le dispositif devraient être publiés à l'été 2011.

⁵ Le diagnostic, publié en 2008 par le PNR, a débuté en 2005 et se base sur des sources bibliographiques, statistiques (RGA 2000) et une enquête auprès des agriculteurs. Il porte sur le périmètre actuel du PNR et pas sur le périmètre d'étude élargi du PCET.

- Au niveau des **énergies renouvelables** :
 - o Il existe un désir d'équipement des bâtiments agricoles en photovoltaïque mais, situés dans des espaces souvent protégés, ces projets ou ces volontés sont freinés par les exigences des Architectes des Bâtiments de France;
 - o Sur les communes du Valois, il pourrait être intéressant d'étudier les ENR pour la ventilation du stockage de céréales (micro éoliennes ?) ou les frigos pour les pommes de terre ;
 - o Au niveau agricole, il y a peu de matières organiques à valoriser sur le Parc car peu d'élevage. Quelques plateformes de compostage existent (voir partie sur les déchets) mais elles sont surtout alimentées par des collectivités (non par des agriculteurs). En revanche, un projet de méthanisation du fumier de cheval est en cours (cf. paragraphe 4.4).
- le nombre d'**AMAP** (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) a beaucoup augmenté récemment et témoigne d'une forte demande des consommateurs ; elles sont en avril 2011 une quinzaine sur le Parc et ses environs proches (17 AMAP dont une en création au 29/03/2011). L'offre de produits bio local n'est pas suffisante et la plupart ne s'approvisionnent pas localement (seule celle de Fosses le fait).

Liste des associations de consommateurs (AMAP et apparentées) MAJ : 29/03/2011

Nom	Contact	Commune	Département
AMAP des Saveurs de Coisnon	Christian GUILLON	CHAMBLY	60
AMAP de Chantilly - Les Paniers de l'Oise	Philippe NORMAND	CHANTILLY	60
AMAP Compiègne	Pierre FEISSEL	COMPIEGNE	60
AMAP Creil	Raphael EDEL	CREIL	60
AMAP en Valois	Philippe Gonichon	Crépy en Valois	60
Le sourire dans l'assiette	Laurence VILLENEUVE	FOSES	95
Association des Paniers de l'Ysieux (APY)	Benoît DESOUCHES	FOSES	95
AMAP Laigneville	Frédérique MARECHALLE	LAIGNEVILLE	60
AMAP'Monde	Nathalie MOLINES	MARGNY-LES-COMPIEGNE	60
Atout bout de champs	Tatiana Courtois	Othis	77
AMAP La main aux paniers	Jean-Marie Réant	PLESSIS BELLEVILLE	60
AMAP Pont Sainte Maxence	Claire TAUTY	PONT-SAINTE-MAXENCE	60
Les Paniers de Séraphine	Marilke FLEURY	SENLIS	60
Le Clos de la Canardière		SENLIS / CHANTILLY	60
Section « les paniers de la Thève » de l'association AETST (Action environnement Thiers-sur-Thève)	Cécile THIEBAUT	THIERS-SUR-THEVE	60
AMAP La cerise sur le Panier	Dominique FONTAJOUBERT	TREMBLAY-EN-FRANCE	93
En cours de création	Catherine CUMORA	ORRY LA VILLE	60

Figure 3 : Liste des AMAP sur ou à proximité du PNR (source : PNR OPF)

4.2. Les Chambres d'Agriculture de Picardie et de l'Oise

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est le partenaire privilégié du PNR (cf. ci-dessous avec le partenariat pour les diagnostics HVE). Elle l'accompagne dans ses actions à destination des agriculteurs. La Chambre Régionale nous a, quant à elle, renvoyé vers son antenne départementale.

Nos entretiens ont recensé les actions suivantes :

- Le site www.terroirsdepicardie.com réunissant toutes les initiatives en matière de promotion des circuits courts : la bannière « **Terroirs de Picardie** » et les « marchés/distributeur/relais Terroirs de Picardie », le Comité de Promotion des produits agroalimentaires de Picardie développe et fait connaître les produits et la gastronomie de la région, auprès des médias et



du grand public : sur le territoire du PNR, une seule ferme est recensée (La cueillette de Mortefontaine) ;

- La marque nationale des chambres d'agriculture « **Bienvenue à la ferme** » pour favoriser l'agri-tourisme : sur le territoire du PNR, une seule ferme est recensée (La cueillette de Mortefontaine) ;
- **Saveurs picardes**, plate-forme régionale gérée par une association d'agriculteurs et d'artisans et accompagnée par un animateur de la Chambre Régionale d'Agriculture, est destinée à faciliter la commercialisation des produits du terroir picard (247 produits de longue conservation). Basée à Noyon (convention avec la société Pépimat spécialisée dans la distribution d'agro-matériaux pour la production de fruits rouges), l'idée de la plateforme n'est pas d'assurer de la vente directe au consommateur, mais d'approvisionner les magasins en produits locaux (le premier client est le Center Parc de l'Ailette) ;
- **L'association ABP, Agriculture Biologique en Picardie** (<http://www.bio-picardie.com>) est une structure régionale qui fédère les acteurs qui contribuent au développement de la bio en Picardie, le PNR n'en est pas membre. Les Chambres d'Agriculture n'ont pas beaucoup d'actions en commun avec cette structure qui évolue en parallèle, voire en « concurrence » sur certaines thématiques.

L'ABP organise des conférences et des visites de sites pour promouvoir l'agriculture biologique, par exemple :

- o 26 avril 2011 : visite de Ferme "Grandes Cultures : évolution progressive vers un système biologique" dans l'Oise (sur le GAEC Ortégat à La Neuville / Oudeuil (60)
 - o Exposition « Bio is biotiful »
 - o Actions pour l'introduction des produits biologiques en restauration collective
- La Picardie fait partie du pôle de compétitivité « Industries et Agri-Ressources » (IAR) ; le PNR n'a pas de position officielle sur la question des biocarburants même si la charte identifie cet enjeu comme axe de travail. Sur un plan technique, le Parc fait une analyse mitigée des agrocarburants ou biocarburants de première génération qui se font au dépend de la production alimentaire. Cet enjeu est néanmoins à prendre en compte puisque sur la partie isarienne du périmètre d'étude, 2 325 ha de cultures énergétiques ont fait l'objet de déclaration en 2009 (source : DDT60). Par ailleurs, des innovations apparaissent avec les biocarburants de 2^{ème} et 3^{ème} génération.
 - Un Observatoire Durabilité a été mis en place avec 128 indicateurs dont 78 indicateurs environnementaux au niveau de la Chambre d'Agriculture de l'Oise. Un tableau de bord est mis à jour à partir d'un suivi des fermes de référence.
 - Dans le cadre du Plan Climat Territorial du Pays de la Brèche et de la Noye, des **journées de test pour les tracteurs ont été organisées**. Le banc de tracteur appartient à la Chambre d'Agriculture de Picardie.



Source : Entretiens avec M. Demazeau (Chambre d'agriculture de l'Oise) et avec M. Bahuchet (Chambre d'agriculture de la Picardie)

4.3. La coopérative ValFrance

Coopérative céréalière regroupant plus de 1 400 sociétaires (cf. carte ci-dessous), ValFrance mène plusieurs actions en matière de promotion de l'agriculture durable :

- Les **certifications VALFRANCE©**
 - o Certification des sites industriels : ISO 9001 de tous les sites et ISO 14001 pour trois sites dont celui de Nanteuil le Haudoin (périmètre d'étude) ; 22 sites sur 32 habilités « Charte sécurité alimentaire » ;

- Certifications des exploitations : 210 exploitations sont qualifiées Agriculture raisonnée (14% des sociétaires) ; un travail de transfert vers le référentiel HVE est en cours ;
- Certification des filières : application des chartes de production Arvalis pour les cultures de blé meunier et d'orge brassicole. Par ailleurs, ValFrance© est entrée dans le processus de certification de « durabilité de la biomasse » pour les livraisons à destination des biocarburants (bioéthanol et biodiésel) – issue de la directive ENR.
- Certification des produits : création des QUALIBLE® Agri Confiance® qui vise à concilier partenariat des industriels avec les agriculteurs, culture de blé de qualité, traçabilité et respect de la biodiversité.
- ...
- La qualité de l'eau
 - Désignation de 12 fermes de références EcoPhyto ;
 - Des services pour limiter les utilisations de produits phyto sanitaires : bulletin d'information, contrôle des pulvérisateurs...
- La gestion des déchets avec la récupération des EVPP (emballages vides des produits phytosanitaires) par ADIVALOR® en croissance (23% de plus entre 2010 et 2009).
- La naissance récente de l'UCBC (Union coop bio céréales), dont ValFrance fait partie et qui aura son siège à Senlis. Cette structure vise à aider les producteurs de céréales, oléagineux, protéagineux désireux de produire en agriculture biologique à s'organiser et commercialiser leur production.
- Les émissions de GES et les énergies renouvelables
 - **Bilan Carbone** des activités de ValFrance (en cours), piloté par COOPENERGIE® (union de coopératives qui vise à créer des filières économiques durables et être un outil technique au service des filières biomasse)
 - ACV de la production de blé
 - Contribution au marché des **biocombustibles**
 - Informations des sociétaires sur les **chaudières biomasse** et projet d'installation de ce type de chaudière pour le siège de la coopérative à Senlis

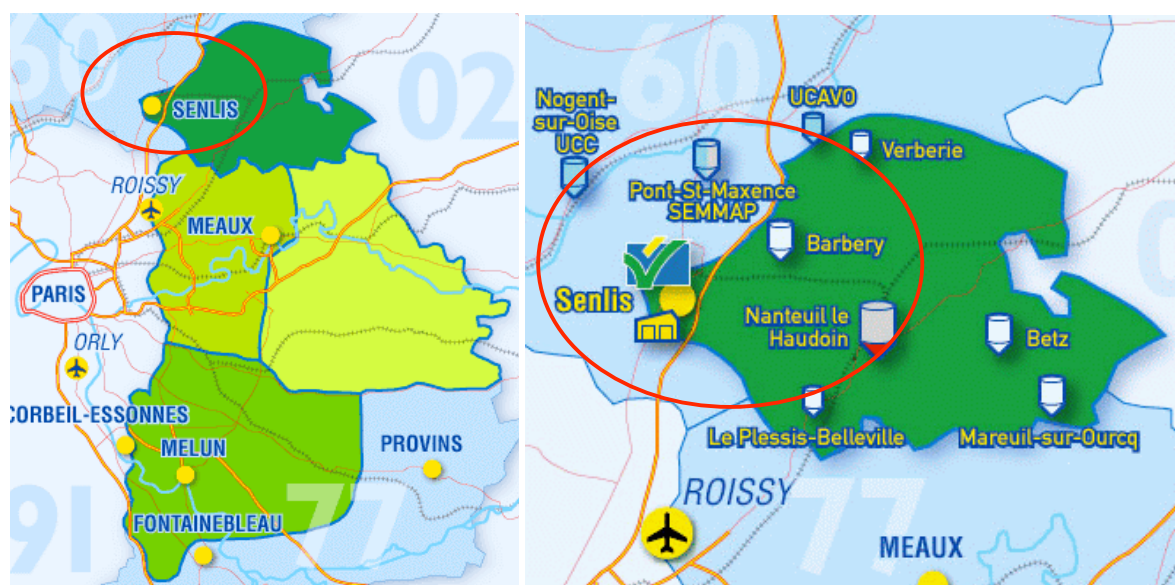


Figure 4 : A gauche, le périmètre total d'activité de ValFrance et à droite, la section Oise de la coopération (en rouge, implantation schématique du PNR) – source : <http://valfrance.portagri.com>

Selon la Chambre d'Agriculture de l'Oise, la coopérative ValFrance (<http://valfrance.portagri.com>) a joué un rôle très positif en matière de promotion de l'**agriculture raisonnée** sur le territoire du Parc. Le PNR compte 21 exploitations en agriculture raisonnée sur 212 (périmètre actuel du PNR), soit 10% des exploitations. Le département de l'Oise est lui-même au troisième rang français des départements en nombre d'exploitations pratiquant ce type d'agriculture (source : Chambre d'Agriculture de l'Oise).

La Chambre d'agriculture estime ainsi que les acteurs locaux sont plutôt bien sensibilisés par rapport à la moyenne française et que c'est un raccourci rapide que d'associer systématiquement les grandes cultures aux pratiques agricoles très néfastes pour l'environnement.

Source : Entretien avec M. Savarit et M. Boeda (ValFrance)

4.4. La CUMA du Pays Sud Oise et la valorisation des fumiers équins

Sur le territoire, il n'y a qu'une CUMA (coopérative d'utilisation du matériel agricole), celle du Pays Sud Oise. **Elle se consacre à l'activité hippique**. De manière générale, les agriculteurs font peu appel à ces CUMA parce que la proportion de grosses exploitations est importante et qu'elles n'ont donc pas nécessairement besoin de se mettre en réseau ; par ailleurs la coopérative ValFrance remplit déjà, pour les céréaliers, un grand nombre de services.

La CUMA développe un projet de valorisation de fumier de cheval, initiative commencée depuis quelques années maintenant. Ce projet se base sur le constat du gisement important de fumier à valoriser sur le territoire local :

Nombre de chevaux	≈ 3 000
Nombre de tonnes de fumier/paille produites	≈ 30 000 t/an
Nombre de tonnes de fumier/copeaux bois produites	≈ 11 000 t/an

Les débouchés du compost sont évalués à :

- 20 000 tonnes/an pour les champignonnistes de l'Oise
- 1 000 tonnes/an pour les agriculteurs de l'Oise

La valorisation énergétique prévue via la combustion du biogaz est de deux types (co-génération) :

- production de chaleur (estimation : 10 000 MWh thermique) : utilisation sur le site même pour le séchage des fumiers sur copeaux (taux de siccité attendu de 95%) pour en faire des granulés qui alimenteront les chaudières des collectivités qui doivent s'équiper de mini – réseaux chaleurs pour les bâtiments publics ;
- production d'électricité (estimation : 12 000 MWh élec), en vente à EDF.

Le choix de la localisation de l'usine a été le principal frein au projet ; des contraintes sanitaires importantes sont liées à ce type de projet et l'acceptation par la population n'est pas non plus chose aisée. Après l'abandon de l'option du Mont de Pô à Chantilly, le projet est à nouveau étudié sur le site d'une ancienne carrière, à Gouvieux.

Le positionnement du premier site retenu pour recevoir l'unité de méthanisation, barycentre réel des 83 fumières des adhérents de la CUMA, permettait de ramener à 36 000 km annuels les parcours de collecte des fumiers et fournissait l'opportunité d'alimenter en réseau de chaleur les immeubles collectifs situés à proximité immédiate du site. Le nouveau site présente l'inconvénient de porter à 90 000 km annuels la distance à parcourir par les camions ramassant les fumiers (contre 1 100 000 km actuellement tout de même) et ne dispose d'aucune opportunité de consommation de chaleur par les riverains.

En contrepartie du handicap de distance, le nouveau site donne la possibilité d'acquérir un foncier suffisant pour opérer sur place les activités de maturation du digestat pour en faire un métha-compost adapté aux différents clients professionnels. La CUMA engage effectivement actuellement une seconde étude de diversification en direction des agricultures spécialisées (viticulture et agriculture biologique notamment) et indépendamment des débouchés professionnels en agriculture, le conditionnement en jardinerie à destination du grand public a été avalisé par les sociétés spécialisées.

Source : Entretien avec M. Battistini (CUMA) et Aurore Brochard (PNR)

4.5. Les acteurs en Ile-de-France

En Ile-de-France, il n'y a pas de structure départementale et la Chambre d'Agriculture Régionale ne dispose pas d'informations à l'échelle de la commune. On peut toutefois noter :

- Au niveau du département du Val d'Oise, en 2009, 10 exploitations sont soit certifiées soit en conversion en agriculture biologique, soit une SAU de 582 ha (dont 169 ha de céréales et 45 ha de légumes), mais nous ne savons pas si des communes du PNR sont concernées (a priori non) ;
- Depuis 2001, le **Plan d'Actions Régional Concerté pour le développement de l'Agriculture Biologique (PARC Bio)**, financé par le Conseil Régional, l'Agence de l'Eau et la DRIAAF, a pour objectif de développer l'agriculture biologique en Ile-de-France. Il est coordonné par le **GAB IdF** (Chambres d'Agriculture de Seine et Marne et Interdépartementale d'Ile-de-France et l'Etablissement Régional de l'Elevage : www.bioiledefrance.fr). Parmi les actions menées, on peut citer la création de la marque « BIO d'Ile-de-France »® en 2004 et le premier produit bio 100% régional : le pain « BIO d'Ile-de-France »®.
- Le suivi des quantités d'engrais et de produits phyto-sanitaires n'est pas fait au niveau des chambres consulaires (les services de l'Etat le font depuis peu) ;
- Une étude est en cours avec la DRIAFF Ile-de-France pour favoriser les produits locaux et biologiques dans la restauration collective (mise en adéquation de l'offre et de la demande) pour un rendu de l'étude prévu fin 2011 ;
- Il n'y a pas de suivi de la production d'ENR par les agriculteurs mais de manière qualitative, une nette baisse a été recensée au niveau des demandes de renseignements depuis le début 2011 à cause de la baisse des tarifs d'achat. Il n'y a pas de demandes concernant les bio-carburants.
- Un projet de méthanisation a été mentionné dans le PNR du Vexin.



Source : Entretiens avec M. Martinot et Mme Chancel (Chambre d'Agriculture d'Ile de France),

4.6. Les aides en faveur d'une agriculture durable

Parmi les aides à l'agriculture, ont été recensées :

- Au niveau national
 - o Les aides nationales à l'agriculture biologique dans le cadre de la PAC : **aide à la conversion et au maintien**
 - o **Exonération de la taxe foncière pour les producteurs certifiés** pour la première fois en 2009 ou plus tard : les conseils municipaux et les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre peuvent désormais, sur délibération et pour la totalité de la part revenant à chacun

d'eux, exonérer, pendant cinq ans les propriétés exploitées selon un mode de production biologique, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

- Les crédits d'impôts
 - Le PVE (Plan Végétal Environnement), qui a pour vocation de financer des investissements favorisant les bonnes pratiques des exploitations à orientation végétale, tant sur l'utilisation des phytosanitaires et fertilisants que sur l'irrigation.
- Au niveau régional
- **Les dispositifs PRIMHEUR, PREVAIR de la Région Ile-de-France** permettent de financer du matériel, des aménagements et constructions (diversification, accueil ou transformation à la ferme...).
 - **Aides à la certification AB de la Région Ile-de-France** (80% des frais) et de la Région Picardie (100%)
 - **Le réseau de parrainage du GAB IdF** est un dispositif d'aide à l'installation en agriculture biologique en Ile-de-France, qui favorise l'entraide, l'échange d'informations et de savoir-faire. Une « Bourse installation » est versée au filleul pour aider au financement du projet (dont la faisabilité doit être démontrée), à partir de l'installation, après envoi des justificatifs au GAB IdF.
 - Les aides à l'investissement (pour l'amélioration de la valeur ajoutée et de la qualité des productions agricoles) et le dispositif « Vivre l'Élevage en Picardie » de la région Picardie.

5. LES ACTEURS DANS LE DOMAINE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Compte-tenu du nombre important de communes situées dans l'Oise, nous avons mené des recherches principalement auprès des chambres consulaires de ce département.

5.1. La Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise

Les différents constats de la CCI sont les suivants :

- En terme économique, le PNR est situé dans un secteur attractif, de par la proximité de Paris et la bonne desserte par voie routière.
- Les industries recensées dans les bases de données de type IREP – Registre français des Emissions Polluantes - (26 entreprises sur le périmètre d'étude du PCET) sont déjà soumises à des réglementations contraignantes en matières d'émissions polluantes, elles sont souvent déjà sensibilisées, voire certifiées.
- Le projet Seine-Nord-Europe est suivi de près par la CCI, qui gère deux ports fluviaux, dont un sur le territoire du PNR : le port fluvial de Creil (délégation de VNF). La CCI croit fermement en l'avenir du trafic fluvial et étudie aujourd'hui la manière de le ré-activer, en saisissant l'opportunité du projet du canal Seine-Nord-Europe (nombre croissant de flux de marchandises venant du Benelux).

« Avant le développement du port de Nogent-sur-Oise, les trafics céréaliers et les productions locales, notamment les bobines d'acier, transitaient par ce seul quai [Creil]. Depuis cette époque, les mutations industrielles du bassin creillois ont, à la fois, réduit les volumes expédiés et modifié la nature des produits transitant par ce quai. Aujourd'hui, avec la dynamique portée par une amélioration de la performance du transport fluvial, de nouveaux trafics montent en puissance. Ce sont des produits déchargés au bénéfice d'entreprises locales, des fils d'acier notamment. En 2009, un tonnage de 68 000 tonnes a transité sur ce quai. Il devrait atteindre les 75 000 tonnes en 2010. Les bateaux déchargeant sur le port, immobilisent l'installation tous les jours de la semaine. L'affrètement met donc régulièrement en ligne des unités de 1 000 à 1 500 tonnes de capacité.

Aujourd'hui, la capacité de ce quai est limitée. A terme, sa localisation dans le périmètre d'une zone de rénovation urbaine doit conduire la CCI de l'Oise à envisager le transfert de cette activité sur le port de Nogent et à mener une réflexion sur une utilisation de l'infrastructure, en phase avec le projet urbain mené par l'agglomération de Creil. » Source : www.oise.cci.fr

En matière d'environnement, la CCI a mis en place différentes actions :

- Différents clubs ont été créés, pour accompagner les entreprises du département sur leurs problématiques environnementales (Club junior, Club expert ...)
- un plan d'action environnement, à destination des TPE, des commerçants et du secteur hôtelier ;
- un programme d'ateliers « santé-sécurité » a été mené, avec notamment la tenue de deux ateliers à la Maison du Parc ;
- des pré-diagnostic gratuits (notamment sur le thème de l'énergie) peuvent également être réalisés par la CCI, ils sont suivis de la définition d'un plan d'actions prioritaires ;
- la CCI a déjà accompagné une trentaine d'entreprises pour la réalisation de Bilan Carbone.

Actuellement, des activités démarrent au niveau de la CCI pour la promotion de :

- l'éco-construction : cette activité est vraiment en phase de démarrage ;
- l'éco-conception : au niveau départemental seulement pour l'instant ;

- l'éco-mobilité : la CCI intervient en appui (avec le SMTCO) sur des PDIE (Plan de Déplacement Inter-entreprises), la chambre peut sensibiliser, identifier et contacter des entreprises. Sur le Parc, les petites zones d'activités autour de Plailly, Senlis, Saint Maximin et Pont Saint Maxence pourraient présenter un potentiel.
- L'aménagement commercial de qualité, avec la réalisation des DAC (document d'aménagement commercial devenu obligatoire dans les SCOT depuis le Grenelle II) : la CCI pourra réaliser ce type de prestation. Jusqu'à présent la question de la qualité environnementale des zones d'activités n'était pas vraiment abordée de manière globale dans une optique d'écologie industrielle malgré un travail avec l'association OREE.

Nota : la CCI de l'Oise dispose de l'outil MAPECO, qui est un portail d'information économique et cartographique pour les élus, les chefs d'entreprises et leurs collaborateurs. Il permet la diffusion des informations dont disposent les CCI (implantation d'entreprises, promotion des territoires, outil d'aide à la décision, fichier d'entreprises localisées...). L'interface cartographique interactive permet de **localiser les entreprises, les parcs d'activités, les parcelles ou encore des locaux disponibles sur le tissu économique local**. Le PNR a participé à la création de cet outil et en dispose.

De manière générale, la CCI est ouverte à de plus grandes relations avec le PNR et à la mise en place d'actions via des conventions de partenariat.

Source : Entretien avec Sandrine Tannière, Philippe Marchand, Tony Ménard de la Chambre de commerce et d'Industrie de l'Oise

5.2. La Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Oise

La chambre des métiers et de l'artisanat de l'Oise est bien engagée sur le sujet puisque deux personnes se consacrent à la question de l'énergie.

Les actions sont ciblées autour de deux publics cibles :

- les **acteurs du bâtiment**, qui sont plutôt des prescripteurs
 - o réunions d'information sur les matériaux écologiques et permettant des économies d'énergie car de nombreuses questions sont posées à ce sujet par les artisans. Cela a été fait sur la ouate de cellulose. L'idée est de s'associer avec un fournisseur local du matériau pour rendre la formation bien concrète (ici GEDIMAT SODIMAT).
 - o réunions d'information sur les aides disponibles : crédit d'impôt, aides de l'ANAH, OPAH..., les prochaines formations traiteront certainement de la RT2012 ;
 - o formation « développement de son activité dans l'éco-construction » ;
 - o ces formations sont financées par le fond de formation des artisans.
- les **acteurs-consommateurs**
 - o grâce à un financement de l'ADEME et de la Région Picardie, une grille de pré-diagnostic a été élaborée pour permettre de réaliser un bilan rapide de la situation énergétique des entreprises. A la demande de l'entreprise, une visite d'environ deux heures est réalisée par le conseiller de la CMA, cela aboutit à des préconisations, favorisant également l'intervention d'artisans locaux. Le chargé de mission est là pour accompagner les changements de technologie. Ce diagnostic est entièrement financé par la CMA.
 - o Intervention dans des centres de formations des apprentis (Compiègne ou Beauvais).

Selon le diagnostic économique réalisé en 2008 sur le territoire du Parc (données 2007), les entreprises artisanales représentent 27 % des entreprises du Parc, ce qui n'est pas négligeable.

Source : Entretien avec M. Kleczewski, CMA de l'Oise

5.3. La CCIV et la Chambre des métiers et de l'artisanat du Val d'Oise

La CCI Versailles/Val d'Oise/Yvelines développe des actions environnementales préférentiellement dans le secteur industriel. Elle n'a pas eu l'occasion de travailler encore avec le Parc.

La CMA du Val d'Oise s'engage depuis plusieurs années pour un développement durable :

- accompagnement par secteur d'activité (pressings, imprimerie, métiers de bouche, professionnels de l'automobile...) par du conseil, du montage de dossiers, des pré-diagnostic environnementaux... ;
- sensibilisation et information des entreprises (partenariat avec le Parc sur la formation « maîtrise de la performance énergétique des bâtiments ») ;
- édition de guides dont un sur l'éco construction accompagné d'un référentiel d'entreprises.

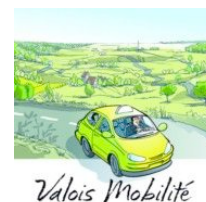
La CMA du Val d'Oise relaie par ailleurs les Eco Trophés du PNR du Vexin.

6. LES ACTEURS DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT

6.1. Le SMTCO, les autorités concédantes et les transporteurs

Le **SMTCO**, créé en 2006 à l'initiative du Conseil Général de l'Oise, regroupe les treize AOT (autorités organisatrices du transport) du territoire. Son objectif est la coordination des réseaux, l'information des usagers et la recherche de tarification unifiée mais chaque autorité organisatrice reste compétente pour l'organisation de ses transports collectifs. Les actions phares sont les suivantes :

- Attribution de subventions aux AOT, notamment pour la mise en place de transport à la demande ou la location de vélo :
 - o actuellement, **9 TAD** (Transports à la demande) sont en place dans l'Oise, dont 1 concernant le territoire du PNR « Valois Mobilité » (depuis le 1^{er} mai 2010)
 - o une initiative intéressante en zone rurale est à noter : **MOB 60 (Mobilité dans l'Oise et le Beauvaisis - <http://mob60.free.fr>)** a démarré le 1er septembre 2009 un service d'aide à la mobilité sur le territoire de l'Oise Picarde (CC de la Picardie verte, CC de Crevecoeur le Grand, CC des vallées Brèche et Noye)
 - o des services de location de vélos mais aucun sur le territoire du PNR : à Beauvais (Beau-vélo), à Compiègne (Picardie Forêts Vertes) ou à Amiens (Vélam)
- La plateforme de co-voiturage www.covoiturage-oise.fr ; deux aires de co-voiturages sont recensées sur le PNR (péage de Senlis et gare ferroviaire de Nanteuil le Haudoin)
- Le site Internet www.oise-mobilité.fr et un numéro Azur (information multimodale)
- Le projet SISMO (système intégré de services à la mobilité – billettique, cellule compteuse...) : ce nouvel outil sera doté d'un observatoire et des données seront ainsi centralisées sur le domaine des transports.



La **Région Picardie et la Région Ile-de-France (par le biais du STIF)** sont les autorités organisatrices pour les transports régionaux, notamment ferrés :

- 15 gares TER/Transilien/RER sont situées directement sur le périmètre d'étude :
 - o Pont-Saint-Maxence, Creil, Précly-sur Oise, Boran-sur-Oise
 - o Chantilly-Gouvieux, Orry la Ville/Coye-la-Forêt
 - o Nanteuil-le-Haudoin
 - o La Borne Blanche, Survilliers-Fosses (RER D)
 - o Luzarches, Seugy, Viarmes, Belloy Saint Martin, Presles, Maffliers (ligne H)
- 3 gares en très proche limite (Saint-Leu-d'Esserent, Persan-Beaumont et Rieux/Angicourt)
- Taxis TER à la demande
- Les cars TER : notamment la ligne « Creil/Senlis/Roissy » sur le PNR.

L'**Observatoire Régional des Transports de Picardie** (créé en 1995) regroupe l'État, la Région Picardie, la CRCI, la SNCF, VNF et les professionnels du transport routier représentés par l'ADET. L'objectif de la structure est d'améliorer la connaissance des systèmes de transports en Picardie et le partage des résultats en faveur de la définition des politiques publiques régionales. Le programme annuel d'actions est composé d'études et comporte des actions d'animation et de communication concernant le transport de marchandises et de voyageurs (par exemple un guide sur les PDE – Plan de Déplacement Entreprise).

Le Plan de déplacement urbain (PDU) d'Ile-de-France : le PDUIF traite de l'organisation du transport, des personnes et des marchandises, de la circulation et du stationnement sur le périmètre de l'Ile-de-France. Actuellement en cours d'élaboration, il devrait être approuvé par la Région début 2013. A noter que les EPCI auront à décliner le PDUIF en Plans locaux de Déplacements.

Les **Conseils Généraux** (Oise et Val d'Oise) assurent le transport scolaire et une partie de la politique de circulation douce

Le Département de l'Oise travaille actuellement sur un **Plan départemental des transports**. Le programme « *L'Oise verte et bleue* » avec la **voie cyclable « Trans'Oise »** constitue par ailleurs un des projets phares du Département :

- Projet né en 2006 de l'Agenda 21 du Conseil général, cette voie de circulation douce offrira à terme 240 kilomètres aux cyclistes, rollers, randonneurs du département et d'ailleurs ; **le territoire du Parc est concerné par 5 tronçons, soit 91 km** ;
- Un Guide technique des voies de circulation douce, à destination des porteurs de projets a été édité et un réseau d'échanges « *Voies et circulation douces* » (www.oise.fr/reseau/pg/login) existe.

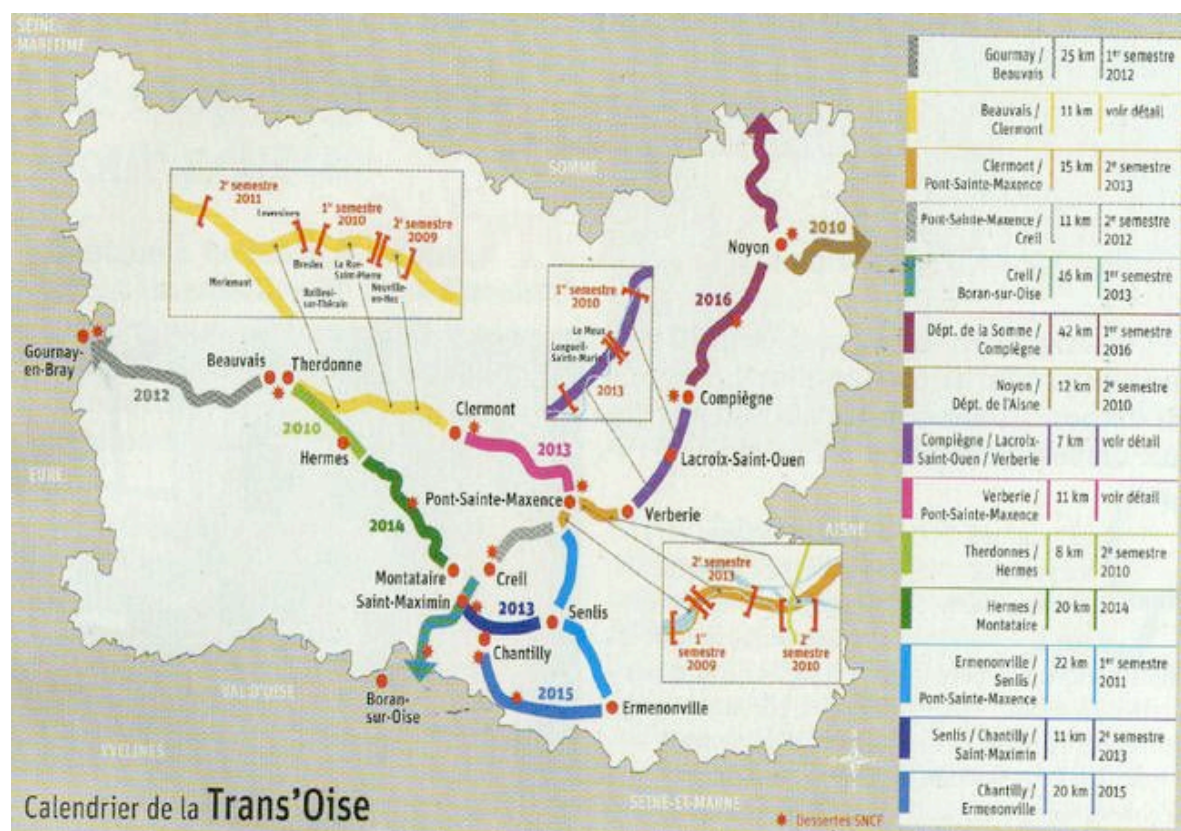


Figure 5 : Tracé et calendrier de la Trans'Oise ; Source -www.oise.fr/amenagement-et-territoire/routes-transport/actualites/la-transoise-une-voie-douce-pour-circuler-au-vert/

Le Département du Val d'Oise s'est engagé dans un **Schéma Départemental des mobilités** : issu d'une volonté de développer et rationaliser l'usage et l'accès aux transports collectifs, ce schéma n'a pas de valeur juridique mais doit permettre de donner une lisibilité à l'action du Département en matière notamment de services routiers de transports collectifs.

Les **AOTU (autorités organisatrices de transport urbain) du PNR** sont compétentes sur un PTU (Périmètre de Transport Urbain) ; elles ont mis en place des réseaux de transport en commun sur leur territoire :

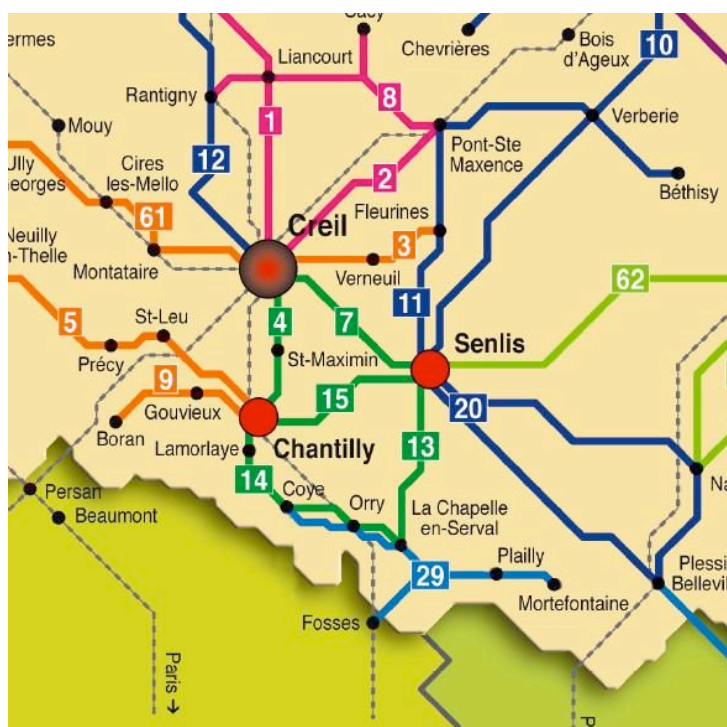
- **La Communauté d'Agglomération Creilloise** et son réseau STAC

- Un réseau restructuré devrait voir le jour en 2012 (la délégation de service public avec Kéolis s'achève le 30 juin prochain) ;
- Différentes actions de sensibilisation sont menées : participation à la Journée Nationale du Transport Public, discours à destination des actifs en communiquant sur le remboursement de l'abonnement à 50% par les employeurs, Fête Nationale du vélo...
- La CAC réfléchit également au lancement d'un Plan de Déplacements Urbains, la réflexion portant essentiellement sur le périmètre qui sera choisi.
- La **commune de Chantilly** et son réseau DUC (une étude pour élargir le réseau à l'ensemble de la CAC est envisagée),
- La **commune de Pont-Sainte-Maxence** et son réseau TUM
 - Une approche sur l'intermodalité a été menée en 2010 par Keolis ; le prestataire a utilisé son outil « Inter'JonXion » pour l'étude des correspondances entre le TUM et les TER et InterCités à destination et en provenance de Paris.
 - Quelques actions de communication/promotion sont citées dans le rapport d'activité 2010 : « Les rendez-vous éco-pontois » avec la participation à une exposition sur le thème du développement durable et du développement des modes doux ou la prolongation des services lors de la fête de la musique.
- La **commune de Senlis** et son réseau TUS
 - Un diagnostic a été effectué en 2007 par le bureau d'études CODRA dans le cadre d'une étude globale des déplacements (action financée pour partie par le PNR).
 - Le marché avec le délégataire arrive à son terme et une étude de restructuration du réseau est menée afin de « rationaliser » le TUS dans le cadre du futur marché. L'étude étant actuellement en cours, aucun élément précis n'a pu être communiqué (l'étude devrait être finalisée début juillet, avec proposition de plusieurs scénarios).
 - Pour l'instant, il n'y a pas particulièrement d'action ciblée pour la réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre dans la politique transport de Senlis mais cela devrait changer, notamment en juin 2011 avec des actions de communication sur l'étude TUS et des animations durant la semaine de la mobilité.

Enfin, plusieurs **transporteurs** sont à l'œuvre sur les lignes interurbaines du territoire du PNR (carte ci-dessous) :

- ■ Evrard
- ■ Keolis Oise
- ■ Keolis Detre
- ■ Cabaro
- ■ CIF
- ■ Région Picardie

Figure 6 : Transporteurs du réseau interurbain de l'Oise - source SMTCO



6.2. Le Pays Sud Oise

Courant 2010 a eu lieu sur le Pays Sud d'Oise la réalisation **d'un plan de déplacement et de mobilité**, en trois phases :

- la réalisation d'un diagnostic : notamment sur le partage modal, l'accès aux modes de transports, les freins, les temps de déplacements, les fréquences d'utilisation...
- la proposition de scénarios ;
- la réalisation d'un plan d'actions.

Cette étude est très intéressante car le périmètre du Pays est assez proche du PNR. Les enquêtes qui ont été réalisées (1 000 ménages) sont utiles pour le PCET du PNR Oise - Pays de France, en mettant en évidence certains constats :

- Principaux freins à l'utilisation de solutions alternatives
 - o pour le vélo et la marche : la météo
 - o pour les transports en commun : l'inadéquation des horaires proposés
- Très faible utilisation générale des réseaux de transports urbains (entre 74% –aire cantilienne- et 100% -cœur sud Oise- des personnes n'utilisent jamais le réseau urbain selon les communautés de communes)
- L'aire cantilienne comme chef de file des déplacements alternatifs à la voiture pour l'usage « domicile-travail » (18% de part modale pour la marche à pied) et part la plus faible pour la voiture (63,7%)
- Le pays du Valois souffre des temps de parcours les plus longs
- Une desserte ferrée à l'Est et à l'Ouest mais un « vide » central, comblé par un point de connexion des bus départementaux à Senlis.

Le Pays élabore également un **schéma de circulations douces**. Ce schéma met en perspective les différents projets existants sur le territoire, notamment :

- Eurovéloroute n°3 : Verberie, Senlis, Ermenonville
- Itinéraire régional Chantilly-Senlis-Mareuil/Ourq (schéma régional VVV adapté en 2006)
- Itinéraire départemental de la Trans'Oise
- Schémas et plans de circulations douces des communautés de communes (schéma de l'aire cantilienne, plan de l'ex communauté de communes du Pays de Senlis...).



Figure 7 : Les itinéraires cyclables repérés dans le schéma régional VVV de la Région (liaisons nationales en rouge, régionales en vert et locales en gris)

Le diagnostic réalisé montre que l'usage du vélo est actuellement très marginal. Celui de la marche à pied est faible, ce qui est dû à la présence de communes aux caractéristiques rurales avec une offre d'emplois et de commerces plutôt faible et donc des déplacements qui sont souvent effectués sur des distances trop importantes.

- L'enquête montre que l'utilisation des transports collectifs associée à un rabattement vélo est une pratique quasi inexistante actuellement.
- La part modale du vélo est très faible pour les déplacements domicile-travail (> 1%) ; cependant au regard du nombre de personnes effectuant des trajets courts, moins de 15 minutes (1/3 des actifs), **il existe un potentiel non négligeable de trajets susceptibles d'être effectués en modes doux.**

Le Plan de déplacement et de mobilité et le schéma de circulations douces du Pays Sud Oise devraient être terminés au 2^{ème} semestre 2011.

6.3. VNF et le transport fluvial

Établissement public créé en 1991, Voies navigables de France (VNF) gère, exploite, modernise et développe le plus grand réseau européen de voies navigables, et notamment l'Oise.

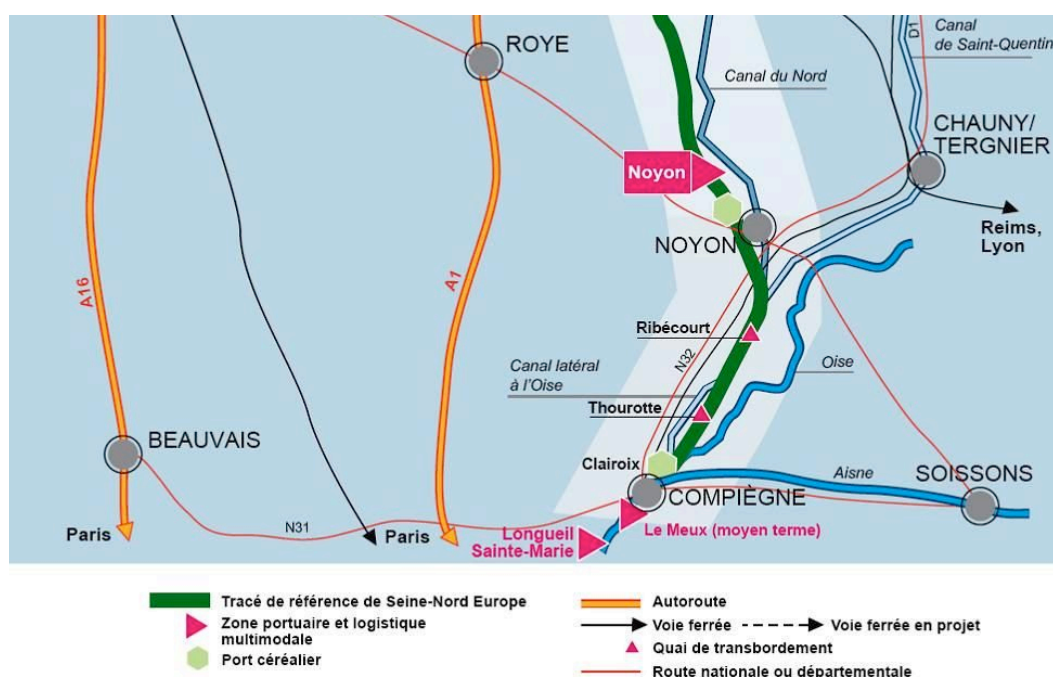
Parmi ces priorités, trois sont en lien avec le PCET du PNR :

- Développer le transport fluvial : faire évoluer la part modale du non-routier et non-aérien de 14 à 25% à l'échéance 2022 (article 11-Loi Grenelle 1 du 03-08-2009) ;
- Réaliser, en tant que maître d'ouvrage, le canal à grand gabarit Seine-Nord Europe, projet phare du Grenelle de l'environnement pour ses vertus économiques et écologiques ;
- Accompagner les collectivités territoriales pour développer le tourisme fluvial.

VNF est également là pour veiller au développement des activités autour de la voie d'eau dans le respect de l'environnement et de la ressource en eau.

Le **Canal Seine Nord Europe** est un projet d'envergure nationale et même européenne. Les retombées sur le territoire du PNR sont donc actuellement difficiles à estimer (selon la DDT Oise).

Le tracé en projet n'est pas situé sur le territoire du Parc (tracé soumis à enquête publique : 106 km de Compiègne à Aubencheul-au-Bac), l'installation projetée la plus proche étant la plateforme portuaire et logistique de Longueuil-Sainte-Marie au Sud de Compiègne.



Dans une logique d'itinéraire, le Parc est néanmoins concerné par un projet de mise à grand gabarit de l'Oise entre Creil et Compiègne (la concertation sur ce projet « MAGEO » est prévue pour le 2^{ème} semestre 2011).

Des prévisions de trafic de marchandises, prenant en compte le projet à l'horizon 2020 et 2050, ont été faites et sont disponibles sur le site du projet : www.seine-nord-europe.com.

- Pour le trafic fluvial (en millions de tonnes/an de marchandises) : une augmentation significative du trafic est attendue (multiplication par 2 environ, voir ci-dessous) ;
- Pour le trafic routier (en millions de tonnes/an de marchandises) : il en résulte une baisse du trafic routier en 2020 en situation de projet par rapport à la situation de référence à la même date ;
- Pour le trafic ferroviaire (en millions de tonnes/an de marchandises) : la situation de référence n'est pas donnée pour comparaison.

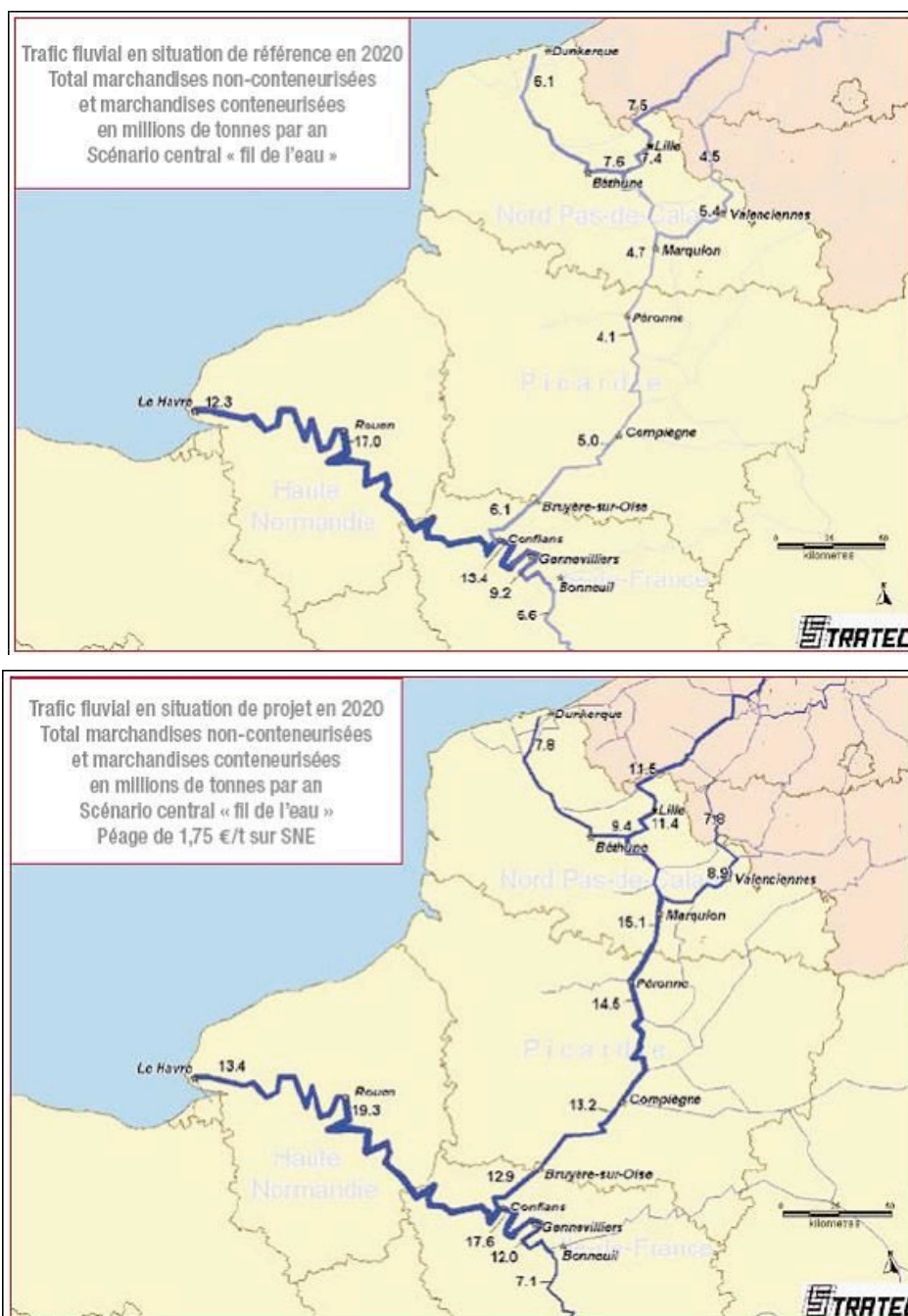


Figure 8 : Comparaison du trafic fluvial avec et sans le canal Seine Nord Europe à l'horizon 2020 (en rouge, la localisation du PNR) – source : www.seine-nord-europe.com

Les informations transmises par VNF concernant le transport de marchandises sur l'Oise n'ont pu être données à l'échelle du Parc mais sur un tronçon plus large (section canalisée entre Bouche d'Aisne et la Seine - soit 100 km, alors que la portion de l'Oise en bordure du PNR mesure environ 40 km).

16 ports et quais commerciaux sont recensés sur la portion de l'Oise en limite de PNR, et deux plateformes multimodales (Bruyères sur Oise et à proximité de Pontpoint) : cf. cartes ci-dessous.

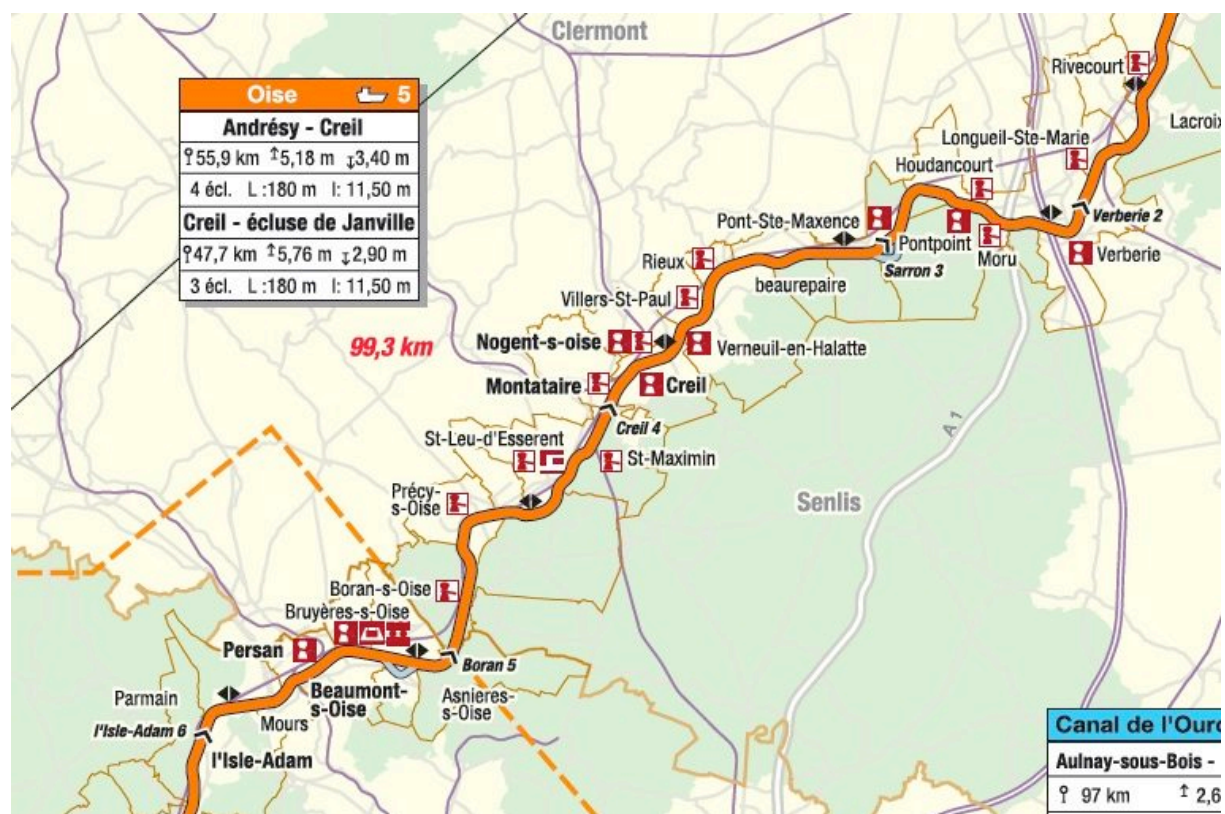


Figure 9 : Les ports et quais de commerces sur le PNR (VNF)



Figure 10 : Les triangles rouges représentent les plateformes multimodales (ORT)

D'après le schéma d'accueil du public, en ce qui concerne le transport de passagers et le tourisme, il n'y a pas de halte nautique fluviale⁶ sur le territoire actuel du PNR, mais il en existe une à Noisy-sur-Oise, dans le périmètre élargi. Ces haltes sont dotées des équipements nécessaires aux plaisanciers naviguant sur l'Oise pendant plusieurs jours.

Quelques sites permettent d'embarquer via une rampe de mise à l'eau sur l'Oise en dehors des haltes fluviales : à Verberie, Creil, Verneuil en Halatte. Aucun service présent dans une halte n'est proposé à proximité immédiate de ces rampes de mise à l'eau.

Source : Dominique THOMAS, VNF et Schéma d'accueil du Public du PNR

6.4. RFF et le projet Roissy-Picardie

Ce projet est à prendre en compte dans le travail prospectif du Parc. RFF nous a transmis différents documents et études préalables pour nous permettre de comprendre l'impact de ce projet pour le territoire.

En termes de réalisation, trois options de passage de la ligne nouvelle ont été étudiées au nord-est du Val-d'Oise dans le secteur de Survilliers-Louvres-Vémars :

- 1) **L'option Nord** : environ 11 km de linéaire à construire, avec des enjeux importants en termes de paysage, de milieux naturels et d'occupation urbaine. Trajet Creil-Roissy en environ 18 minutes. Aucun arrêt possible en Ile-de-France. *A l'issue du débat public, cette option a été abandonnée en novembre 2010.*
- 2) **L'option Centrale** : environ 6 km de linéaire à construire, avec des enjeux modérés en termes de paysage et de milieux naturels. Creil-Roissy en environ 20 minutes. Un arrêt envisageable en Ile-de-France pour les trains régionaux à **Survilliers-Fosses**.
- 3) **L'option Sud** : environ 7 km de linéaire à construire, avec des enjeux localement forts (relief et urbanisation), nombreux ouvrages d'art à construire. Creil-Roissy en environ 27 minutes. Deux arrêts envisageables en Ile-de-France pour les trains régionaux à **Survilliers-Fosses et Louvres**. C'est cette option qui apporterait le plus de bénéfice au niveau local.
- 4)

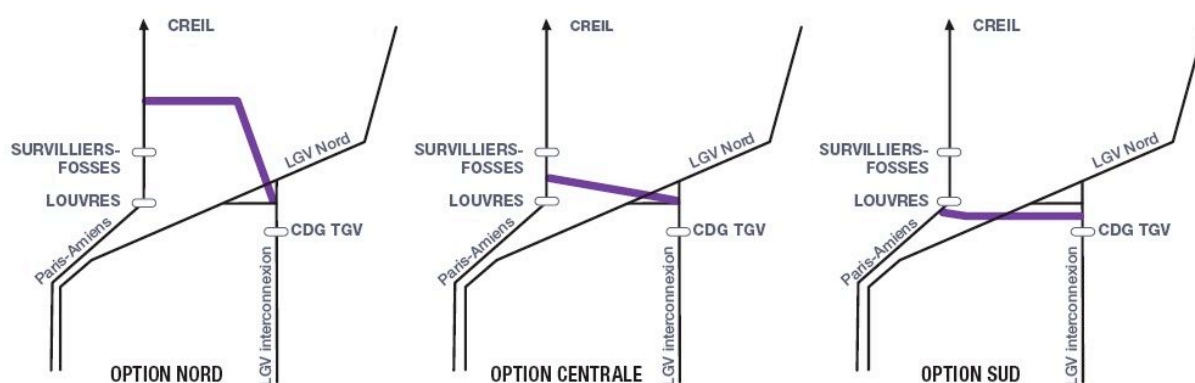


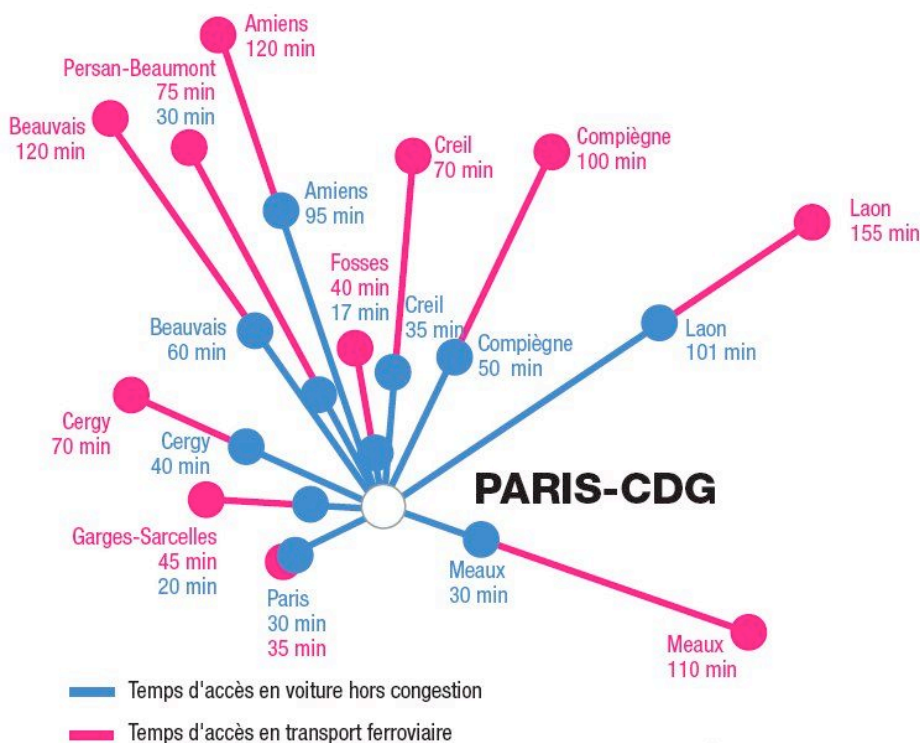
Figure 11 : Les trois options de passage de la liaison ferroviaire Roissy-Picardie

La plateforme aéroportuaire de Roissy Charles de Gaulle est en effet actuellement très mal reliée à son environnement immédiat (Val d'Oise et Oise), comme le montre le schéma ci-dessous. Les conséquences sont importantes pour le territoire :

⁶ Halte nautique : équipement d'escale et de court séjour avec amarrage, eau, poubelles, sanitaires, pouvant recevoir jusqu'à 30 bateaux.

- Pour les déplacements domicile-travail, principalement réalisés en voiture pour les plus de 5 000 personnes habitant sur le périmètre d'étude du PNR et travaillant à Roissy (données du PDE d'Aéroports de Paris).
- Pour l'utilisation du train de manière générale, car une large part de la population picarde est située à plus d'une demi-heure d'une gare TGV. De ce fait, les Picards utilisent moins le train, en moyenne, que l'ensemble des Français (hors Ile-de-France).
- En outre, les pré et post-acheminements des voyageurs vers et depuis les gares TGV Haute-Picardie et Aéroport CDG-TGV, induisent des déplacements routiers avec une part modale importante pour la voiture, de l'ordre de 50 % pour la première et même 80 % pour la gare francilienne.

Temps de parcours



Selon les études de RFF, dans le scénario trains à grande vitesse + trains régionaux (2 830 000 trajets par an), près de 50% des usagers de la future liaison seront issus d'un report modal bénéfique en terme de gaz à effet de serre (avion ou voiture). La liaison uniquement LGV est moins avantageuse (37% de report modal).

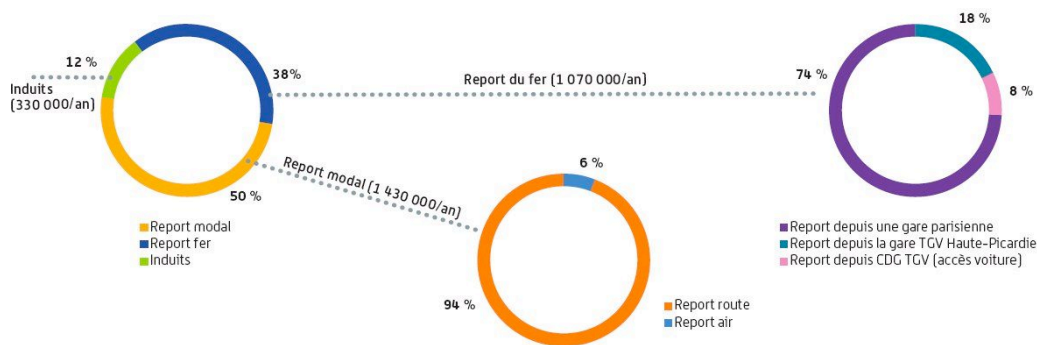


Figure 12 : Provenance des trafics utilisant le projet (RFF) dans ???

Source : RFF

6.5. Aéroports de Paris

Aéroport de Paris a mis en place un **Plan de Déplacements d'Entreprise**, il comprend notamment les actions suivantes :

« Covoiturage »

25 % des salariés d'Aéroports de Paris déclarent pratiquer régulièrement ou occasionnellement le covoiturage. Dès 2006, l'entreprise a mis en ligne un site Internet de covoiturage (covoiturage-aeroports.fr). Accessible à d'autres entreprises aéroportuaires, ce site permet aux salariés d'entrer en relation pour effectuer leurs trajets en commun. Ouvert depuis le portail Intranet du groupe, le site « Transports et déplacements » recense l'offre de transport en commun pour les différents sites de l'entreprise ainsi que toutes les informations sur les remboursements et les aides de l'entreprise.

Éco-conduite et prêts pour véhicules sobres

Des prêts à taux incitatifs sont désormais accordés aux salariés souhaitant acquérir des véhicules peu polluants. La Direction des ressources humaines a intégré au système de prêt des taux différenciés en fonction des émissions de CO₂ du véhicule.

Dans le cadre du droit individuel à la formation, des stages d'éco-conduite sont proposés aux salariés pour apprendre à réduire la consommation de carburant et, ainsi, les émissions de CO₂.

Transports publics et alternatifs

Tous les deux ans, dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité, Aéroports de Paris renforce la sensibilisation de ses collaborateurs sur les impacts environnementaux liés aux déplacements et les informe sur les outils mis à leur disposition. En septembre 2009, un Guide des solutions de transport a ainsi été diffusé à tous les salariés. » (Source : Rapport environnement et responsabilité sociétale 2009, Aéroport de Paris)

Récemment, le projet s'est élargi vers un Plan de Déplacement Inter-entreprises (PDIE), nommé « R'Promobilité » réunissant **cinq entreprises partenaires** (Aéroports de Paris, Air France, CIF Keolis, FedEx Express et Le Groupe La Poste avec le Hub-Courrier de Roissy et la PIC Paris Nord). Le projet a été soutenu **par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val-d'Oise** et une charte d'engagement a été signée par les entreprises le 7 avril 2011 afin d'améliorer les conditions d'accès à leurs sites et promouvoir une mobilité responsable.

Ainsi, un observatoire des déplacements est en place et permet de connaître les pratiques de déplacements des salariés, ce qui est utile dans une optique de PCET. **D'après cet observatoire, près de 5400 salariés de la plateforme habitent sur le périmètre d'étude du PCET du Parc.**

Départements de résidence des salariés de R'Promobilité	%
PARIS	13%
95	14%
94	8%
93	14%
92	6%
91	5%
78	3%
77	18%
60	16%

Source : Extrait du rapport environnement et responsabilité sociétale 2009 d'Aéroport de Paris ; Entretien avec Mme Ciman, pôle Management Environnemental, Aéroports de Paris

6.6. Les associations consacrées à la mobilité

Créée en 2009, **Beauvélo** est une association loi 1901, située à Beauvais, née de la rencontre de quatre autres associations : ALEP 60, Les Ateliers de la Bergerette, la Ligue de l'Enseignement et Vellovaque. Son but est de promouvoir l'utilisation quotidienne du vélo et des modes de déplacements doux et de mettre en réseau des opérateurs concernés par cette thématique. L'association propose les services suivants :

- Vélyce : service de prêt gratuit de vélos aux élèves des lycées beauvaisiens
- Vél'emploi : service de prêt gratuit de vélos aux demandeurs d'emploi, jeunes travailleurs ou stagiaires
- Location de vélos ouverte à tous
- Aérobike : location de vélo tout public à l'aéroport de Beauvais-Tillé
- Ateliers de petites réparations
- Animations et sensibilisation

L'association se dit prête à intervenir ponctuellement en dehors de Beauvais (animation, prestation ponctuelle...) et son fonctionnement peut être une source d'inspiration pour des actions sur le territoire du PNR.

www.beauvelo.org



Figure 13 : La vélostation de l'association BeauVélo à Beauvais

L'Association AU5V (Association des Usagers du Vélo, des Véloroutes et des Voies Vertes de la Vallée de l'Oise) regroupe les pratiquants du vélo et autres circulations douces du sud de l'Oise et de ses environs. Ses objectifs sont de promouvoir la pratique du vélo « utilitaire » et « loisirs », les projets de création de voies vertes et de véloroutes dans le cadre du Schéma Régional Véloroutes et Voies Vertes de Picardie, la création d'aménagements cyclables urbains et d'itinéraires cyclables intercommunaux.

7. LES ACTEURS DANS LE DOMAINE DU TOURISME ET DES LOISIRS

7.1. Les actions du PNR

Différents éléments de compréhension sont mentionnés dans les documents de référence élaborés par le PNR en matière de tourisme :

- Le schéma d'accueil du public (2008) ;
- Le diagnostic « *Le tourisme et les loisirs* » (2009).

Ces documents mettent en évidence trois types de fréquentation touristique :

- une fréquentation liée à la pratique de loisirs, essentiellement à la journée ;
- un tourisme d'affaires développé grâce à la proximité de Roissy ;
- une fréquentation issue du tourisme de séjour.

On notera les constats suivants pour la fréquentation des espaces naturels et les impacts du tourisme sur le transport :

- La proximité et la facilité d'accès sont les premiers critères d'attractivité du territoire, devant l'intérêt patrimonial architectural et naturel.
- Les trois quarts des visiteurs sont implantés à moins d'une heure du lieu de visite en voiture.
- L'origine des visiteurs est très variable d'un massif à un autre, et semble varier principalement en fonction de son niveau d'accessibilité.
- Selon les enquêtes, entre 84 et 95% des visiteurs sont originaires de l'Ile-de-France et de l'Oise.
- La part des habitants de l'Oise et du Val d'Oise (entre 30 et 70% selon les sites) a augmenté selon les dernières enquêtes réalisées, au détriment de la proportion de franciliens.
- En 2005, la majorité des visiteurs interrogés se rendent sur le territoire du fait de la proximité de leur domicile (54%), à l'occasion d'une visite à des proches (20%).

En matière de fréquentation des sites, on note également :

- 30% de la fréquentation est constituée de clientèle étrangère, notamment belge.
- 4 visiteurs sur 5 se rendent sur le territoire du PNR en voiture.

Certaines actions préconisées dans le Schéma d'Accueil du Public sont particulièrement intéressantes pour le PCET :

- 1.3. Structurer l'activité de randonnée vélo-loisirs, offrir une inter modalité Train-Vélo
- 2.1. Favoriser les transports collectifs, réduire la place de la voiture individuelle : l'identité majeure d'une destination « train » (notamment en organisant une navette vers les sites remarquables et les boucles de randonnées de l'Est du territoire les week-ends)
- 3.1. Créer des zones de tranquillité forestière : fermeture de certaines routes à la circulation automobile (3 routes forestières ont été fermées depuis 2 ans).

Les actions du PNR en faveur des hôteliers sont décrites dans la partie dédiée (7.5).

7.2. Les comités départementaux du tourisme (CDT)

Les CDT ont été impliqués dans le cadre du diagnostic « Tourisme et loisirs » du PNR.

Selon le CDT de l'Oise, jusqu'à présent, la thématique de l'énergie et du climat n'a pas été intégrée dans les réflexions de manière directe. Un pôle « Tourisme durable » existe mais celui-ci est principalement axé sur le tourisme « nature » (randonnées, circuits vélos et équestres...) plutôt que sur

la limitation des consommations énergétiques et la limitation des gaz à effet de serre liés à l'activité touristique « classique ». Le projet phare en la matière en ce moment est l'organisation de « L'Oise verte et bleue » (www.oise-verteetbleue.com), un foisonnement d'animations qui se dérouleront du 4 au 5 juin dans de nombreuses villes isariennes pour découvrir la nature et le patrimoine gratuitement. Sur le territoire du PNR, par exemple, on peut noter le Marché 100% Picard à Saint Maximin (5 juin).

En ce qui concerne les hébergements, les propriétaires sont sensibilisés à la question environnementale mais ne remplissent pas forcément les critères des labels existants. Certains propriétaires sont néanmoins volontaires et sollicitent le soutien du CDT de l'Oise ; ce dernier suit en ce moment deux projets de gîtes qui souhaiteraient recevoir le label écologique de Gîte de France (hors PNR - près de Beauvais et dans le Pays de Bray).

Sur cette thématique, le CDT intervient à la demande des propriétaires (envoi du cahier des charges « Eco-gîte », visite du site, aide à la valorisation de la démarche, mise en ligne...) mais il n'a pas une démarche active de sensibilisation sur la question de l'énergie. La politique du Conseil Général et du CDT est en effet axée plutôt vers la qualité globale des hébergements, sans focus thématique.

La question de l'impact des déplacements générés par l'activité touristique n'est pas encore véritablement traitée. Les déplacements à l'échelle de l'Oise sont gérés au niveau du SMTCO, le tourisme par le CDT et les liens ne sont pas clairement établis. La mise en réseau des différents sites n'a pas été vraiment étudiée de leur côté.

Source : Entretien avec Bertrand Pouillaude, CDT

Par ailleurs, de nombreuses informations sur les fréquentations des sites sont disponibles sur le site Internet du CDT de l'Oise www.oisetourisme-pro.com.

7.3. Les acteurs du monde équestre

Pour rappel, en plus de l'activité hippique, le territoire du Parc compte une vingtaine de centres équestres.

Le site de la FIVAL fait le constat suivant : « *Le développement de la filière cheval n'est pas sans poser de problèmes dans la gestion et l'élimination du fumier de cheval. La forte réduction de son principal débouché – la production de champignon – couplée à une réglementation mal connue et à un service d'enlèvement du fumier le plus souvent devenu payant en fait un sujet particulièrement épineux pour les professionnels de la filière* ».

Les principaux acteurs de la filière cheval se sont mobilisés autour de cette thématique dans le cadre du projet « *Des solutions pour la gestion de votre fumier de cheval maintenant !* » financé par le fond EPERON et l'ADEME (projet labellisé par le pôle de compétitivité filière équine) :

- la FIVAL : Fédération Interprofessionnelle du cheval de sport, de loisir et de travail
- France Galop
- la SECF : Société d'Encouragement à l'élevage du Cheval Français

Un guide pratique « *Pour mieux gérer son fumier de cheval* » a été publié et diffusé en novembre 2006 et le site www.cheval-fumier.com réunit des informations sur les différentes solutions :

- l'épandage direct (pas de réelle valorisation)
- le compostage
- la combustion
- la méthanisation

Directement sur le territoire du PNR, c'est la **CUMA du Pays Sud Oise** qui s'est impliquée dans ce projet, en cherchant à mettre en place une station pilote de méthanisation de fumier de cheval qui serait ouverte aux écuries mais également aux centres équestres (cf. partie sur les acteurs du monde agricole).

7.4. Les golfs

Le territoire du PNR compte 8 golfs, ce qui est important comparativement à la taille du territoire. Nous nous sommes donc intéressés à l'impact environnemental de ces structures, en contactant différents interlocuteurs :

- **Ecoumène Golf & Environnement** (www.ecoumenegolf.org - situé à Biarritz) est une organisation de recherche créée pour effectuer des investigations dans le domaine du golf et de l'environnement. Aujourd'hui, les démarches environnementales menées concernent les **produits phytosanitaires** (charte signée par tous les golfs affiliés à la fédération) mais pas l'énergie, qui ne génère pas de consommations importantes.
- Les golfs du territoire nous ont confirmé que la principale problématique était **la maîtrise des consommations d'eau**.

7.5. Les hôteliers

35 hôtels sont recensés sur le Parc, pour un total de 1 741 chambres (source : Diagnostic « *Le tourisme et les loisirs* », PNROPF, 2009) ; cette offre répond notamment à une forte demande du tourisme d'affaires, spécificité régionale. L'offre de chambres d'hôtes et de gîtes ruraux connaît une forte progression, en dépit de la pression foncière.

En ce qui concerne les établissements labellisés, on notera :

- Aucun camping labellisé « vert » (« La Clef verte », par exemple) sur les 6 structures du territoire ;
- Aucun gîte « Panda » (spécialisé dans les parcs naturels régionaux ou nationaux - www.gites-panda.fr) ou EcoGite® (www.ecogite.fr) ;
- 1 hôtel, le B&B de Creil fait partie des lauréats 2010 du Label La Clef Verte (www.laclefverte.org) ;
- Le Domaine Les Fontaines (propriété du groupe Capgemini) à Gouvieux, titulaire de l'Ecolabel Européen « Services d'hébergement touristique ». Destiné au tourisme d'affaires, il propose des salles de réunion et des prestations d'hébergement haut de gamme (300 personnes) et été labellisé en 2008 et renouvelé en 2010. Grâce à son plan d'action environnemental, le site a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 20% entre 2006 et 2009 (source : www.les-fontaines.com). Parmi les actions réalisées ou en cours, on peut citer notamment :
 - la réduction des consommations d'énergies (électricité et gaz) et d'eau, en systématisant des équipements et des pratiques plus économes (éclairage basse consommation, meilleure gestion des plages d'éclairage, fontaines à eau, réducteurs de débit, machines à laver à récupération d'eau...) et la réduction des kilomètres parcourus des fournisseurs ;
 - le recours aux énergies renouvelables notamment avec la mise en place de la géothermie (captage sur nappe du Cuisien à 75/85 m de profondeur et utilisation via deux pompes à chaleur de 700 kW chacune) et l'achat d'électricité d'origine renouvelable à partir du 1er avril 2010 (programme « Equilibre + » d'EFF).



Séminaire zéro CO2

Nous vous proposons de calculer et de compenser l'empreinte écologique de votre événement.



Nos initiatives

Une démarche environnementale récompensée par l'obtention de l'Ecolabel Européen.



Plan d'actions

Les Fontaines poursuit son engagement éco-responsable en 2010 et 2011.

Dans le cadre de son Contrat ATEnEE, le Parc a financé **des pré-audits environnementaux Ecolabel Européen et Marque Parc aux structures d'hébergement de son territoire** afin de les aider à intégrer les enjeux environnementaux dans leurs pratiques et leur gestion. Cinq hôtels se sont engagés dans cette démarche (Montvillargenne, Château de la Tour, Relais d'Aumale, Hôtel-Golf du Mont Griffon, Kyriad Chantilly) ainsi que deux chambres d'hôtes.

7.6. Le parc Astérix

Le Parc Astérix est un « morceau de ville » au sein du PNR, quelques chiffres pour l'illustrer :

- 1 hôtel (3 étoiles),
- 6 restaurants, 20 boutiques... répartis sur 155 ha,
- 1,8 million de visiteurs en moyenne chaque année (85 % de Français, 15% d'étrangers),
- 176 salariés permanents et 1 500 saisonniers en 2005.

En terme de fréquentation, il s'agit de la première destination touristique du PNR, et de la deuxième au niveau national (après Disneyland).

Le Parc est la propriété de la **Compagnie des Alpes**. Selon le rapport d'activité de cette entreprise : *« Le Parc Astérix a initié depuis mars 1999 une politique volontariste de développement durable qui s'est traduite par l'adoption du PEEA (Plan Environnement Entreprise ADEME), ajusté à la norme ISO 14001. Ce plan définit une politique environnementale cohérente basée sur trois axes prioritaires qui sont la gestion des ressources, la gestion des impacts de l'activité sur son environnement et la gestion de la communication et de la formation. Au Parc Astérix, un service "énergie et environnement" assure le suivi des dossiers réglementaires, de la collecte et du tri des déchets ainsi que le suivi du PEEA ».*

Cependant, nous n'avons pas pu en savoir plus en contactant directement le parc de loisir.

A noter que la Compagnie des Alpes gère également le parc de loisir de la Mer de Sable.

7.7. L'Institut de France

L'institut de France est propriétaire du **domaine de Chantilly**, site touristique majeur du PNR (258 850 visiteurs en 2007). Néanmoins en matière touristique, un rôle important revient à la Fondation « Sauvegarde et développement du domaine de Chantilly », qui s'est vue confier la gestion du Château et de son parc.

Parmi les projets actuels ont été cités :

- la rénovation lourde d'un bâtiment pour créer un centre accueil ; des critères de performances environnementales ont été inclus ;
- réflexion sur l'installation d'un système de navette entre la gare de Chantilly et le parking du château ; actuellement la liaison est assurée par une ligne de bus du réseau DUC (arrêt Eglise Notre Dame – Musée du cheval) mais la fréquence de desserte est faible.

En revanche, l'étude de chaufferie biomasse financée par le PNR n'a pas abouti à des conclusions suffisantes pour enclencher la réalisation concrète du projet : les difficultés techniques pressenties pour le projet en site classé ainsi que la taille et les coûts du réseau n'ont pas convaincu l'Institut.

La forêt, gérée par l'ONF, est, quant à elle, en partie utilisée pour le bois-énergie et est labellisée PEFC.

L'institut de France est également propriétaire du **Domaine de Chaalis**, autre site touristique situé au sein du PNR. Ce domaine comprend notamment les ruines de l'abbaye, le château et son parc ainsi que plus de 600 ha de forêts.

Source : Entretien avec le Général Millet, Institut de France.

8. LES ACTEURS DANS LE DOMAINE DES DECHETS

A noter que la collecte des déchets ménagers est assurée en grande partie par les communautés de communes du territoire. Certaines se sont engagées dans des politiques de prévention des déchets (mise en place de la redevance incitative par la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne, plan de prévention des déchets au niveau de la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte).

8.1. Le SIGIDURS

Le SIGIDURS traite les déchets de 41 communes dont 12 communes du périmètre d'étude du PNR (14%). Pour 10 d'entre elles, il gère également la collecte (Communauté de communes du Pays de France). Les installations du SIGIDURS sont les suivantes :

- le centre de valorisation énergétique par incinération à Sarcelles
 - o Valorisation énergétique en 2007 : 13 720 MWh d'électricité produite et 80 183 MWh d'énergie thermique vendue (le SIGIDURS a contractualisé récemment avec Sarcelles Energie pour vendre toute l'énergie au réseau de chauffage urbain de Sarcelles) ;
- le centre de tri des collectes sélectives à Sarcelle ;
- 3 déchèteries, mais aucune sur le territoire du PNR.

Par ailleurs, deux plate-forme de compostages privées sont utilisées (Attainville et Louvres), mais aucune n'est située sur le territoire du PNR.

Des actions de sensibilisation sont menées : animations scolaires, visites du centre de tri, outils pédagogiques aux écoles et collectivités. Il mène également depuis 1 an une opération de promotion du compostage individuel.

Le SIGIDURS s'est engagé cette année dans un Programme Local de Prévention des déchets. Ce programme a pour principal objectif la réduction d'ici 5 ans de 7% des déchets d'ordures ménagères et assimilées. Le début de ce programme commence avec une opération « foyers témoins ».

8.2. Le TRI-OR (ex SICTOMIA)

Le TRI-OR regroupe 28 communes dont 10 communes se situent dans le périmètre d'étude du PCET (12%) : www.tri-or.fr. Les compétences du syndicat TRI-OR vont de la collecte en porte-à-porte jusqu'au traitement. Actuellement, la collecte et l'exploitation du centre de traitement sont déléguées respectivement aux sociétés Sépur et Générés (groupe Veolia). **La particularité du syndicat est sa gestion des ordures ménagères résiduelles par compostage.**

Les installations sont les suivantes :

- Le centre de traitement de Champagne sur Oise (hors PNR) composé de
 - o L'usine de compostage (première usine de ce type en Europe) : le compost produit est de qualité A+ (supérieure à celle exigée par les normes européennes), il est destiné aux grandes cultures.
 - o Le centre de tri ;
 - o Le hall des encombrants, qui n'est malheureusement plus en fonctionnement.
- 2 déchetteries, dont une à Viarmes, sur le PNR.

Le TRI-OR propose depuis octobre 2008 d'acquérir à un prix préférentiel un composteur de jardin pour tous les foyers des communes adhérentes (20 euros/composteur).

Des visites gratuites et des animations sur le thème des déchets sont également proposées, à destination des scolaires ou du grand public.

8.3. Le SMVO

Le SMVO traite les déchets de 265 communes du département de l'Oise parmi lesquelles les communes du périmètre d'étude situées dans l'Oise (72% des communes étudiées). Le SMVO dispose de :

- un centre de valorisation énergétique (incinérateur) à Villers Saint-Paul (hors PNR) : il s'agit d'une cogénération (récupération de chaleur et production d'électricité). Selon le rapport d'activité 2007, l'incinération des déchets permet de récupérer l'énergie équivalente à celle consommée par 25 000 foyers, ou 75 000 habitants (en fonctionnement normal⁷), soit 80 000 MWh électrique et 21 100 MWh de vapeur (vendue à des industriels) ;
- un centre de tri à Villers Saint-Paul (hors PNR) ;
- une plate forme ferroviaire à Villers Saint Paul (en limite du PNR) ;
- 6 quais de transfert route/rail, dont un sur le territoire du PNR (Verberie) et un très proche (Saint-Leu d'Esserent) ;
- 20 déchetteries (22 en 2010), dont 6 sur le territoire du PNR (Brenouille, Verberie, Creil, Barbery, Lamorlaye, Plailly).

La particularité du fonctionnement du SMVO est la mise en place d'un dispositif de transport alternatif à la route pour acheminer les déchets jusqu'au Centre de Traitement Principal à Villers-Saint-Paul. Ce mode de transport évite de surcharger les routes de l'est de l'Oise, et les nuisances associées, en particulier aux abords du Centre de Traitement Principal à Villers-Saint-Paul, et réduit la consommation d'énergie nécessaire au transport. Le taux d'acheminement des déchets par train jusqu'au centre de valorisation de Villers-Saint-Paul est de 56 % en 2007 (en croissance). Selon le rapport d'activité 2007, les 88 448 tonnes de déchets transportées par le train ont évité la circulation de plus de 10 000 camions.

Les déchets verts sont acheminés sur **7 plateformes privées de compostage** situées sur le territoire du SMVO, dont 4 servent principalement aux communes du PNR :

- Ermenonville (Agro Développement), directement implantée sur le PNR
- Boran sur Oise pour (Boran Agri Compost), directement implantée sur le PNR
- Nogent sur Oise (Natureco)
- Crépy-en-Valois (Natureco)

Le SMVO est engagé depuis de nombreuses années dans des plans de prévention des déchets.

8.4. Les Recycleries

L'Oise a une bonne culture du ré-emploi, des brocantes, les ressourceries fonctionnent bien : www.ressourcerie.fr ; il y en a plusieurs dans l'Oise mais aucune sur le territoire du Parc. A noter, tout de même, la création récente d'une ressourcerie à proximité du territoire, à Villers-Saint-Paul (cf. page 11).

⁷ Une panne du Groupe Turbo Alternateur a affecté le rendement de l'usine en 2007.

9. LES ACTEURS DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

9.1. Le SE60 : autorité concédante (pour la zone ErDF)

Le SE60 (Syndicat d'Electricité de l'Oise) est un acteur majeur de l'énergie dans l'Oise. Il exerce plusieurs missions :

- Il gère depuis 1996 le contrat de concession relatif à la **distribution d'électricité signé avec ErDF** pour le compte de ses communes adhérentes (42% des communes du PNR élargi, soit 34 communes) ; il est à ce titre **autorité concédante, il contrôle et s'assure qu'ErDF exécute le service.**
- Depuis 2005, le SE60 est **maître d'ouvrage des travaux d'extension de réseau électrique** et depuis 2009, il est aussi **maître d'ouvrage des autres travaux électriques (renforcement, mise en souterrain...)** pour les communes qui le souhaitent et selon le régime rural ou urbain.
- Il réalise également des prestations d'**assistance à maîtrise d'ouvrage**, le Service d'assistance aux travaux (remboursable pour les collectivités adhérentes, payantes pour les autres).
- Le SE60 n'a pas la compétence Distribution du Gaz Naturel. Elle est individualisée au niveau de chaque commune (un compte-rendu d'activité du concessionnaire par commune desservie en gaz).
- Le SE60 mène une politique de maîtrise de l'énergie depuis 2009 (date du changement de ses statuts et intégration de cette nouvelle compétence) : ses actions en la matière sont encore faibles mais une politique en matière de certificats d'économie d'énergie devrait être opérationnelle à l'été 2011 (contractualisation avec les bailleurs sociaux, consultation d'un opérateur pour collecter les CEE...).
- Dans le cadre des opérations d'enfouissement de réseaux réalisées sur les communes du PNR, les installations d'éclairage public ont été renouvelées à :
 - o Borest (Place Tisard, secteur Eglise)
 - o Vineuil Saint Firmin (Rue de Verdun)
 - o Fontaine Chaalis (ensemble du village)
 - o Plailly (Rues Bataille et de Mortefontaine)
 - o Lamorlaye (Rue Bléré).
 - o A Chantilly, remplacement des candélabres Rues de la Faisanderie et des Potagers avec abaissement de la puissance.
 - o Avilly Saint Leonard : projet de rénovation pour 60 candélabres.

Nota : les communes isariennes du PNR desservies par un ELD (entreprise locale de distribution d'énergie, ici **SICAE Oise**– Société Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité) et non par ErDF, sont regroupées dans trois syndicats d'électricité : SE Vallée de l'Oise, SE du Compiégnois et SE du Valois (source : SE60). L'autorité concédante pour la distribution publique d'électricité pour les 22 communes du Val d'Oise est le SMDEGTVO.

Source : Entretien avec M. Guérin, élu référent au SE60

9.2. La SICAE : entreprise locale de distribution

La SICAE est une entreprise concessionnaire de distribution d'énergie électrique présente sur 186 communes de l'Oise, dont 24 sur le périmètre d'étude élargi du PNR. En effet, la loi de nationalisation a donné naissance en 1946 à EDF, résultat de la fusion de plus de 1000 sociétés privées mais a exclu de son champ d'application les régies et les SICAE. SICAE-Oise est également fournisseur d'électricité.

Concernant la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, SICAE-Oise nous a fait part des éléments suivants :

- **Éclairage public** : La société propose depuis plusieurs années aux communes intéressées la pose d'appareillages centralisés permettant de réduire les consommations d'électricité et prolonger la durée de vie des foyers lumineux. Selon la SICAE, une commune du périmètre d'étude a fait appel une société tierce pour la pose d'économiseurs centralisés.
- **Certificats d'économie d'énergie** : les actions menées par la SICAE dans le domaine de l'efficacité énergétique ont permis de générer des CEE dans les secteurs résidentiel, tertiaire et industriel. Au total, sur le périmètre étudié, 69 dossiers et 27 dossiers ont été traités respectivement en 2009 et 2010, donnant lieu à environ 10 GWh cumac de CEE.
- **Production d'énergie** : Sur les communes étudiées, 38 producteurs d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques ont été raccordés, pour une puissance totale de 126 kW. Deux autres projets sont en attente pour une puissance cumulée de 5 kW.
- **Sensibilisation, soutien** : la société organise des campagnes d'information et de sensibilisation (mailings, lettre d'information, journées portes ouvertes sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables). Les dernières journées portes ouvertes (13 et 14 mai 2011) à Bethtisy Saint Pierre (périmètre d'étude) ont permis de promouvoir des modes de chauffage performants et des matériaux et techniques d'isolation. Des aides financières sont également octroyées pour soutenir des projets d'efficacité énergétique.

Source : Entretien avec Cédric Perrot, courrier de C. Rudelle et E. Chazalon (SICAE-Oise)

9.3. L'ADEME

L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) est un établissement public à caractère industriel et commercial qui participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

L'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités **d'expertise et de conseil**. Elle aide en outre au **financement de projets** dans les domaines suivants : changement climatique, économie d'énergie, énergies renouvelables, air, bruit, transports, déchets, sites pollués et sols, management environnemental, bâtiment.

L'ADEME est organisée en directions régionales, plus proches du terrain et des problématiques locales. Pour notre territoire d'étude, les délégations Picardie et Ile-de-France sont les interlocuteurs du PNR. L'ADEME soutient notamment les collectivités par le biais de dispositifs de contractualisation, comme le Contrat ATEnEE du PNR (dispositif transformé aujourd'hui en Contrat d'Objectif Territorial ou COT).

L'ADEME finance pour partie la présente démarche de PCET.

9.4. L'ARENE Ile-de-France

L'ARENE Ile-de-France (Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies), créée en 1994, est un organisme « associé » au Conseil régional (statut associatif). Il participe à la mise en oeuvre du développement durable en Île-de-France et accompagne les collectivités locales et les acteurs régionaux dans leurs démarches.

Son site Internet (www.arenidf.org) est un centre de ressources francilien de développement durable, il présente des actions par domaines et propose quantités de publications en téléchargement. Parmi ces ouvrages :

- le « *Tableau de bord de l'énergie en Ile-de-France* », édité régulièrement, propose une synthèse des consommations et productions d'énergie à l'échelle régionale et départementale (dernière édition : 2010 - données 2005) ;

- une enquête réalisée auprès d'un échantillon de 386 établissements en Ile-de-France comprenant 5 salariés et moins pour mieux connaître les consommations d'énergie des commerces de proximité (d'autres enquêtes de ce type sont disponibles).

Consommation unitaire d'énergie par type d'activité commerciale

Secteur	Consommation d'énergie par surface (kWh/m ²)	Consommation d'énergie par emploi (MWh/emploi)
Boulangerie pâtisserie	601	23,8
Restaurants	379	15,0
Boucheries charcuteries	307	9,2
Pharmacies	294	7,2
Cafés, tabacs	289	10,5
Bijouteries horlogeries	244	6,1
Supérettes et commerces d'alim. gén.	231	13,7
Primeurs	209	7,9
Parfumerie	204	6,5
Librairie, papeterie	182	8,0
Poissoneries	177	5,8
Fleuristes	171	5,3
Commerce habillement chaussure	164	6,4
Commerce automobile	117	9,6

Figure 14 : Extrait de l'étude "Enquête sur les consommations d'énergie des commerces et services de proximité en région Ile de France", Explicit, ARENE Ile-de-France, ADEME, Rapport final, septembre 2008

L'ARENE anime également le Réseau d'Observation Statistique de l'Energie et des émissions de Gaz à Effet de Serre en Ile-de-France), via le site www.roseidf.org.

9.5. Les Agences de surveillance de la qualité de l'air

Les missions d'**Atmo Picardie** et d'**Air Paris** sont règlementairement de :

- Surveiller la qualité de l'air ;
- Prévoir les épisodes de pollution ;
- Évaluer l'impact des mesures de réduction des émissions ;
- Informer les autorités et les citoyens (au quotidien, lors d'un épisode de pollution).

Elles assurent le suivi des polluants atmosphériques dont les gaz à effet de serre et mettent à disposition un cadastre de ces émissions.

Elles se sont regroupées avec d'autres agences pour créer la plate-forme interrégionale **ESMERALDA** qui délivre des cartographies et des bilans d'émissions pour les principaux polluants règlementaires et les gaz à effet de serre.

9.6. Les Espaces Info Energie

Initiés par l'ADEME en 2001, pour sensibiliser et informer le grand public gratuitement, de manière neutre et indépendante, sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les **Espaces INFO ENERGIE** sont co-cofinancés par des collectivités territoriales, notamment les conseils régionaux ou généraux.

Il y a deux Espaces Info Energie dans l'Oise :

- l'ADIL 60, Agence Départementale pour l'information sur le **logement**: www.adil.org/60/ ;
- les Ateliers de la Bergerette, association spécialisée à la base dans le réemploi et le recyclage (recyclerie-ressourcerie) : www.ateliers-bergerette.org.

Ces deux structures ont ainsi, en plus de leur rôle de conseil en matière de maîtrise de l'énergie, une activité à part entière. Les ressources humaines affectées à l'Espace Info Energie sont de deux personnes à l'ADIL et de deux personnes aux Ateliers de la Bergerette. Les deux structures se « croisent » à l'occasion de certaines manifestations régionales comme le Salon de l'habitat.

Dans le Val d'Oise, deux EIE sont également en place :

- Pact Arim du Val d'Oise à Cergy Pontoise - Maison de l'Habitat ;
- Inven'Terre Energie à Sarcelles (1 seule personne).

Ces deux espaces ne travaillent pas avec le PNR Oise - Pays de France (hormis une intervention lors d'une réunion publique à Asnières-sur-Oise) ; ils ont conscience du manque de permanences et d'actions sur ce secteur et souhaitent s'impliquer davantage dans les prochains mois.

Le Conseil général a confié au Pact Arim la réalisation d'un plan de développement des EIE. Lors d'un groupe de travail réunissant les collectivités dont les PNR, la présence d'une permanence EIE sur le territoire du PNR, à Fosses ou à Luzarches, a été évoquée.

La Maison de l'Habitat

Coté Val d'Oise, l'Adil (Agence départementale pour l'information sur le logement) pour l'information, le Pact Arim pour l'amélioration de l'habitat et l'Espace Info Energie ont été regroupés par le Conseil général en un même lieu, la Maison de l'Habitat située à Cergy-Pontoise. Ils proposent une réponse personnalisée aux demandes des particuliers mais peuvent également apporter conseils et informations aux collectivités locales et aux opérateurs et partenaires de la politique du logement.

Nous ne détaillons ci-dessous que les actions des EIE de l'Oise.

9.6.1. L'ADIL 60

L'ADIL a passé une convention avec le Département de l'Oise pour réaliser des permanences délocalisées de l'EIE dans les Maisons du Conseil Général. Sur le territoire du Parc, il s'agit de la **Maison du Conseil général à Creil** (tel. : 03.44.10.82.50 / M. Colas est le conseiller info énergie, disponible 6 heures tous les 15 jours).

Selon M. Colas, les actions de l'EIE sont de trois natures :

- actions d'animation, notamment avec l'organisation de journées portes ouvertes chaque année (septembre à mi-novembre) ;
- information et conseil du grand public avec notamment la mise en place d'un numéro azur et la tenue de permanences délocalisées ;
- actions en direction des travailleurs sociaux, avec la lutte contre la précarité énergétique depuis 1995 avec les Maisons de la Solidarité et des Familles. L'EIE réalise des diagnostics (80/an environ) chez les particuliers suite à des impayés d'énergie (volet préventif du Fond de Solidarité pour le Logement – FSL).

Sur le territoire du PNR, quelques actions ont été menées :

- à Boran sur Boise, un particulier présente son installation solaire, par exemple (liste ci-dessous des visites de sites proposées par les EIE en lien avec les particuliers) ;
- à Senlis, en lien avec le lycée technique Amyot-D'invillle (correspondant M. Felis) ;

<i>Commune concernée</i>	<i>Type d'installation</i>	<i>Année de la visite</i>
BOREST	Pompe à chaleur géothermale + maison ossature bois	2007
BORAN/Oise	Chauffe-eau solaire individuel (4 au total)	2007- 2008- 2009
Montagny Ste-Félicité	Maison individuelle équipée de panneaux photovoltaïques (36 m ² en 2010) + insert bois (2 au total)	2009 – 2010
Béthisy-Saint-Pierre	Maison ancienne rénovée (142 m ²) équipée d'une pompe à chaleur géothermique verticale	2010

- à Creil (rue Victor Hugo), avec les permanences de l'EIE à la Maison du Conseil Général ;
- recensement du potentiel micro-hydraulique sur la Nonette, avec M. ROGER de l'ADEME ; il y a effectivement du potentiel mais les démarches pour le mobiliser n'ont jusqu'à présent pas abouti. En effet, les débits et les hauteurs de chutes sont faibles sur le territoire et les quelques installations existantes, vétustes, nécessiteraient de lourds investissements.
- le peu de dynamisme du Sud de l'Oise est néanmoins remarqué par les conseillers de l'EIE, qui attestent que l'Oise est « *coupée en 2 par la RN 31* » !

De manière générale, **les demandes recensées concernent principalement les aides financières** (80% des demandes environ), notamment pour changer de systèmes de chauffage. Les demandes viennent principalement des propriétaires occupants qui peuvent bénéficier d'aide à la pierre. Les demandes varient de manière comparable à celles des prix de l'énergie...

A titre d'exemple d'action menée, la ville de Noyon (hors Parc) a sollicité l'EIE pour vérifier la pertinence des projets dans le cadre de l'octroi d'aides éco-conditionnées. L'ADIL a signé en ce sens une convention avec la ville, le Conseil Régional, le Conseil Général et l'ADEME.

Un constat est que sur les secteurs ou des OPAH sont mises en place, les artisans se mobilisent, voire des créations/reconversions dans le secteur de la rénovation thermique et écologique sont constatées pour répondre à la demande. Dans le cadre de l'OPAH de la Picardie Verte, les collectivités finançaient 20% des devis (plafonné à 2 000 euros) et 80 diagnostics énergétiques ont été réalisés en 4 ans sur le territoire.

Les conseillers de l'EIE orientent généralement vers des artisans qualifiés (QUALIBAT, QUALIPV, QUALISOL...) : édition d'une carte sur le site www.qualit-enr.org (figure 15).

Un autre fond permet à l'ADIL de travailler sur la précarité énergétique.

Actuellement, selon les deux conseillers énergie, l'EIE est en sous-effectif, l'idéal serait d'être au moins 3 personnes et un recrutement est en discussion.

Source : Entretien avec M. Colas et M. Perrot, ADIL 60



Figure 15 : Les installateurs "Qualit'ENR" sur le territoire du PNR – source : www.qualit-enr.org

9.6.2. Les Ateliers de la Bergerette

L'EIE des Ateliers de la Bergerette n'a pas encore d'actions directes en relation avec le Parc. Les Ateliers de la Bergerette ont lancé trois actions principales en lien avec la thématique énergie-climat :

- des permanences délocalisées dans le cadre du PCET de la CC des Vallées de la Brèche et Noye, à raison d'une fois par mois ;
- un volet animation au sein du centre social de Breteuil : diagnostic énergétique du centre social, sensibilisation sur la maîtrise des consommations d'électricité spécifique ;
- bus de démonstration sur les ENR et la maîtrise de l'énergie, itinérant dans le département (livré mars 2011, opérationnel à l'été).



Figure 16 : Exemple d'actions menées par les EIE

L'ADEME et le réseau des EIE de Picardie ont mis en place une « fête de l'énergie » (du 25 septembre au 1^{er} octobre 2010), les EIE de l'Oise y ont participé.

La mission principale de l'EIE étant le conseil et l'animation grand public, la structure organise des visites de sites chaque année (programmes joints en annexe), des cafés-débat...

Au niveau des acteurs en présence sur le territoire, il semble qu'il y ait peu d'associations relais en lien avec le domaine de l'énergie-climat ; **par le biais d'appels à projets, il serait possible de motiver davantage d'initiatives.** Ce type d'action a été proposé par l'EIE pour la ville de Beauvais. L'EIE a également travaillé avec la Maison de l'économie solidaire de la CC du Pays de Bray dans le cadre de **chantiers d'insertion** (www.eco-solidaire.fr/mes/mes.htm).

Source : Entretien avec M. Neukermans des Ateliers de la Bergerette

Entretiens avec M. Perault et M. Colas de l'ADIL60

10. CONCLUSION

Les entretiens et recherches réalisées nous ont permis de faire les constats suivants :

- **le périmètre d'études du PNR, sur deux régions et deux départements, multiplie le nombre d'acteurs et complexifie la collecte et l'homogénéisation des données** ; c'est néanmoins également une chance car le panel d'actions franciliennes et picardes, source d'inspiration pour le Parc, est d'autant plus large. Les acteurs et moyens mobilisables pour les actions seront également plus importants, en théorie, que sur d'autres territoires.
- **les collectivités du PNR sont encore peu mobilisées sur les questions d'énergie** ; hormis la Communauté d'Agglomération Creilloise qui s'est intéressée à la thématique de l'énergie et du climat par le biais de son SCOT, les autres communautés de communes ne sont qu'au lancement de leurs démarches. Au sein des communes, il est difficile de trouver un interlocuteur sur les questions d'énergie : délégués souvent à des prestataires privés (réseau de chaleur) ou à des syndicats (distribution d'électricité), les collectivités maîtrisent mal cette thématique, hormis parfois à l'échelle de leur propre patrimoine. La question de l'adaptation au changement climatique est encore plus lointaine.
- **le territoire du PNR est perçu par les acteurs comme un espace à forte identité (notamment sociale et culturelle) où la qualité architecturale et paysagère est primordiale** ; c'est à la fois un atout (qualité de vie, attrait touristique) mais également une difficulté lorsqu'il s'agit de travailler sur des thématiques qui semblent susceptibles de modifier cette identité : limitation de la voiture individuelle, formes urbaines plus denses, architecture, énergies renouvelables... Les initiatives sont freinées par cette situation (motivée par un échec précédent ou parfois une simple anticipation). A tous les niveaux (élus, professionnels et habitants) la volonté de vivre et se développer plus durablement est déjà présente et à tous les niveaux, une crainte de perdre son « confort » (sonore, visuel, quotidien...) lui est opposée (parfois chez une même personne !). Importante sur tous les territoires avec lesquels nous travaillons, **la sensibilisation des élus, des professionnels et des habitants sera un aspect essentiel pour la réussite du PCET du PNR Oise Pays de France**. Des incitations autres que financières devront être trouvées car ce n'est pas le frein principal sur ce territoire.
- **le PNR possède une culture du projet qui lui permet d'avancer et de monter des actions de manière efficace, c'est une force pour le futur PCET**. Les compétences techniques des chargés de missions sont appréciées des acteurs du territoire mais sont principalement associées aux questions paysagères ou écologiques (au sens fonctionnement des écosystèmes). Les compétences en matière d'habitat, de transport et d'énergie ne sont pas encore clairement identifiées au sein du PNR, des formations pourraient permettre une montée en compétence des chargés de mission sur ces thématiques et des contacts avec des structures-relais pourraient être formalisés (partenariat, convention...). Par ailleurs, soumis à de fortes pressions, **le rôle du PNR est souvent restreint dans l'esprit des acteurs à ses « avis » sur les projets : ce rôle est essentiel pour le maintien du Parc mais n'est pas le plus fédérateur**. Le PNR réalise pourtant déjà de nombreuses actions de soutien aux collectivités ; le PCET est le moyen de les valoriser, de les renforcer, et de mobiliser le territoire autour d'un projet commun qui doit être vécu positivement.